

décider
aujourd'hui

pour
demain

De la difficulté et
du risque de prendre des
décisions qui engagent
sur le long terme.

Conférence et tables rondes
Mardi 10 février 2015

Cinéma Olympia, Dijon (16 av. Maréchal Foch)



Avec le soutien financier de :



ACTES

Accueil	3
Philippe FRÉMEAUX	3
Discours d'ouverture	3
Jean-Patrick MASSON	3
Stéphane WOYNAROSKI	4
Florence LAUBIER	5
Myriam NORMAND	6
Conférence introductive	8
Défi pour la démocratie et changements environnementaux globaux	8
Dominique BOURG	8
Tables rondes	14
Comment décider dans un contexte d'incertitude ?	14
Le besoin de repolitiser l'environnement - Magali REGHEZZA	14
L'éducation, un levier essentiel pour rendre opérationnel le développement durable - Olivier MORIN	17
L'expertise associative et citoyenne pour formuler des choix collectifs - Elena PASCA	19
Comment élaborer une vision partagée du territoire ?	26
Transition écologique des territoires et renouveau de la démocratie environnementale - Florence DENIER-PASQUIER	26
Témoignage de José ALMEIDA	28
Témoignage de Jo SPIEGEL	30
Décision politique et temporalités : les territoires, accélérateurs de la transition ?	37
De la difficulté du passage à l'action à la nécessaire articulation entre responsabilités collectives et individuelles - Catherine LARRERE	37
La transition écologique, un projet désirable ? Créer des emplois, dynamiser les territoires : pourquoi et comment agir ensemble pour créer les richesses de demain - Hélène LE TENO	39
Témoignage de Jacques PALLAS	42
Clôture	45
Nadège AUSTIN	45

Accueil



Philippe FRÉMEAUX

Éditorialiste à Alternatives économiques, président de l'Institut Veblen

Bienvenue dans ce superbe cinéma sur l'avenue Maréchal Foch, désormais en bordure de la ligne 1 du tramway. Je l'emprunte régulièrement depuis la gare pour me rendre au siège social du magazine Alternatives économiques.

Par ailleurs, j'assiste également à cette conférence en tant que président de l'Institut Veblen qui s'intéresse aux conditions économiques et sociales de la transition énergétique. C'est donc à double titre que j'aurai plaisir à animer cette journée et je remercie les organisateurs d'avoir fait appel à moi.

Discours d'ouverture



Jean-Patrick MASSON

Président d'Alterre Bourgogne

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et j'espère que vous êtes prêts à nourrir de riches échanges. Comme tous les ans, cette conférence anime l'équipe d'Alterre Bourgogne – dont le travail permet de rassembler des intervenants de choix, mais aussi d'apporter des informations et matière à réflexion.

C'est toujours avec plaisir que j'introduis cette journée, dont la vocation est de nourrir des réflexions, des échanges, mais aussi à tracer des pistes pour le futur. A cet égard, nous avons mené ces dernières années des réflexions sur les thèmes de la biodiversité, des richesses ou encore de la transition énergétique et écologique. Le thème de l'une de nos conférences était l'écologie territoriale, concept aujourd'hui connu sous le nom d'économie circulaire. Cela démontre qu'Alterre Bourgogne, notamment au travers de cette conférence, s'attache toujours à s'inscrire dans une démarche prospective.

L'intérêt de cette journée sera d'examiner le thème sous différents angles, selon les sensibilités de nos intervenants. Cette année, la conférence porte sur le thème de la décision à court, moyen ou long terme. Comment les planificateurs, les prospectivistes, les élus locaux ou les chefs d'entreprise peuvent-ils concilier dans leurs décisions des enjeux de court terme et de long terme ?

La loi de transition énergétique, par exemple, comporte des objectifs à horizon 2030, 2040 et 2050. Pour atteindre le facteur 4 en 2050, il est nécessaire d'initier immédiatement des politiques dont les effets seront mesurables dans 35 ans. Dès lors, comment convaincre un chef d'entreprise de réaliser des investissements dont les bénéfices profiteront à d'autres et dans une ou deux décennies ? Comment convaincre des élus locaux d'engager des politiques à moyen ou long terme dans le cadre de leur mandature et de l'attente de satisfaction immédiate de leurs administrés ?

Certaines décisions sont susceptibles d'avoir des conséquences définitives ou quasi définitives. Par exemple, la construction d'un tramway implique la mise en place d'une structure pour un demi-siècle au minimum. De même, il paraît difficile, voire impossible de revenir à des terres agricoles si l'on n'a pas cherché à limiter l'étalement urbain auparavant.

Pour éviter de tels désagréments, le principe de réversibilité consiste à prendre des décisions dont l'impact n'est pas irrémédiable pour les générations futures. Ce concept s'applique notamment dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Au cours de cette journée, nous questionnerons la manière dont la société accepte le risque inhérent aux décisions de court et de long terme. Ces réflexions seront d'autant plus pertinentes que nous sommes aujourd'hui à un tournant en matière de réchauffement climatique, de transition énergétique ou de biodiversité. Les choix opérés aujourd'hui auront des conséquences majeures pour nous, les générations futures et notre société.

Merci à vous d'être présents – vous êtes plus de 200 à avoir répondu à notre invitation, je vous souhaite de profiter au maximum de cette journée d'échanges.



Stéphane WOYNAROSKI

Président de la commission Environnement, développement durable et écoresponsabilité, conseil régional de Bourgogne

Bonjour à toutes et à tous. Je remercie tout d'abord Alterre Bourgogne, ainsi que son Président Jean-Patrick Masson, pour son invitation. Je salue Florence Laubier, directrice adjointe de la DREAL et Myriam Normand, directrice régionale de l'ADEME Bourgogne.

C'est avec plaisir que je représente lors de cette conférence le président du Conseil régional de Bourgogne, le sénateur François Patriat. Par ailleurs, je vous transmets les salutations de Dominique Lapôtre, vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable au Conseil régional de Bourgogne et vice-présidente d'Alterre Bourgogne.

Compte tenu de la richesse du programme et de la qualité des intervenants de cette conférence, prononcer quelques mots en ouverture n'est pas tâche aisée, sachant que je ne suis pas un spécialiste.

Les élus locaux doivent-ils être spécialistes des questions qu'ils traitent ? A mon avis, ils doivent avoir un minimum de connaissances des sujets abordés – personnellement, j'ai un intérêt particulier pour les questions relatives au développement durable et à la biodiversité.

Cependant, cette question se pose de manière aigüe dès lors que les problématiques deviennent techniques et qu'elles portent sur le long terme. En particulier, *quid* des questions environnementales qui s'avèrent complexes et multidisciplinaires telles que le changement climatique, la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et les OGM, entre autres ?

Dans ces domaines, les décisions s'inscrivent dans le moyen ou le long terme et entrent parfois en contradiction avec des considérations jugées prioritaires, en particulier à l'échelle temporelle d'un mandat. Dans ces conditions, il apparaît parfois difficile de convaincre ses pairs de l'intérêt de ces questions. Par ailleurs, les citoyens sont parfois démunis face à la complexité de ces thématiques et des enjeux actuels et futurs. En tant qu'élu, prendre des décisions qui engagent la collectivité sur le long terme représente donc un défi de taille.

Elu conseiller régional en mars 2010, je souhaiterais partager ma jeune expérience en citant deux exemples en rapport direct avec la thématique de cette conférence : l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité et le projet de création d'un parc national des forêts de feuillus. Ces deux dossiers auront un impact à moyen et long terme sur le territoire Bourguignon. A ce titre, ils ont fait l'objet d'une large concertation et se sont heurtés cependant à l'opposition de certains acteurs.

Nous avons veillé à engager une concertation préalablement à la mise en œuvre de la stratégie régionale de biodiversité (SRB). Toutefois, la situation s'avère plus délicate concernant le futur parc national, ce qui s'explique notamment par le fait que ce projet représente une contrainte supérieure pour le territoire.

Ces exemples illustrent la nécessité d'agir en amont sur le plan de l'éducation à l'environnement et au développement durable. En tant que professeur en biologie/écologie dans un lycée agricole, je me heurte parfois à des interrogations ou à de vives oppositions.

En tant qu'élu et enseignant, je suis néanmoins persuadé que l'éducation est l'une des clés de la compréhension et de la préparation de l'avenir, pour nous et les générations futures.

Enfin, je vous souhaite des débats riches au cours de cette journée. Je m'excuse par avance de devoir prendre congé avant la fin de la conférence, car je dois participer à une commission d'appel d'offres au Conseil régional et retourner au lycée cet après-midi.

Florence LAUBIER

Directrice adjointe, DREAL Bourgogne

Bonjour à tous, je voudrais m'associer aux remerciements prononcés à l'instant : merci à Alterre de nous donner aujourd'hui l'opportunité de prendre du recul et d'engager une réflexion sur des sujets plus que jamais d'actualité.

En effet, la conférence de Lima a permis, pour la première fois, de formaliser le plan d'action et les engagements des pays participants face au réchauffement climatique.

Par ailleurs, les pays européens se sont réunis afin de se projeter à l'horizon 2030 sur de nouveaux objectifs en matière d'énergie et de climat.

Actuellement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte est en débat au Parlement français et il en sera bientôt de même pour la loi biodiversité.

Cette actualité particulièrement riche concernant les questions environnementales témoigne d'une prise de conscience des gouvernants, qui engagent des réflexions et des plans d'action en la matière.

Au plan régional, la stratégie régionale pour la biodiversité, qui a été adoptée récemment, et le schéma régional climat air énergie fixent le cadre dans lequel la Bourgogne contribuera aux objectifs en matière de préservation de la biodiversité. Le législateur a prévu que ces cadres soient pris en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme. L'information, la formation et l'éducation favoriseront la prise en compte des engagements environnementaux.

La biodiversité s'apparente à notre assurance vie sur le long terme, puisqu'il s'agit d'une réserve d'adaptation aux changements qui se préparent. Or la préservation de la biodiversité s'envisage sur le très long terme, alors que la DREAL examine des projets susceptibles d'avoir un impact sur le très court terme.

Dans un service de l'Etat, nous devons prendre en considération toutes les échelles temporelles, alors qu'il est difficile d'appréhender les impacts d'un projet à long terme. Le rythme d'évolution de la biodiversité, s'il s'est accéléré, est difficilement perceptible. Un projet est susceptible d'influer seulement sur quelques espèces, mais par le jeu d'effets de seuil, de déstabiliser un écosystème dans sa totalité. Nous éprouvons parfois des difficultés à sensibiliser nos interlocuteurs à ce sujet.

Cela étant, je souhaiterais conclure cette introduction par une note très positive en évoquant le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée, qui est exemplaire en matière de prise en compte des enjeux de réchauffement climatique à long terme. Le SDAGE prévoit une orientation fondamentale intitulée « socle zéro », qui consiste dans l'adaptation au changement climatique. Selon ce principe, toutes les actions relatives aux économies d'eau, à la qualité de l'eau et à la restauration des milieux contribueront favorablement à l'adaptation au réchauffement climatique.

Toutefois, le SDAGE mentionne que « (...) des mesures structurantes pour contrer les effets du changement climatique peuvent s'avérer nécessaires si les mesures précédentes ne suffisent pas. Elles ne doivent cependant pas être anticipées du fait, d'une part qu'elles peuvent présenter un coût économique et induire un risque sociétal et environnemental important et d'autre part, qu'il importe de laisser le temps aux mesures préventives de faire leur effet et aux connaissances scientifiques de mieux appréhender l'ampleur des effets du changement climatique avant de prendre des décisions portant sur des aménagements lourds et irréversibles (...) ».

Ainsi, le fait d'ajuster en permanence l'action à la connaissance en fonction d'indicateurs régulièrement réévalués plutôt qu'une règle figée m'apparaît comme une parfaite illustration du principe de précaution.

S'il est très difficile de concilier des politiques et des acteurs multiples à l'échelle européenne et internationale, cette approche est possible au niveau local. En effet, les démarches territoriales intégrées telles que les agendas 21 et les plans climat énergie sont un gage de cohérence des politiques environnementales et de mobilisation des acteurs. Si des progrès sont encore possibles, ces dispositifs me paraissent prometteurs pour la prise en compte des enjeux de long terme à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Je vous remercie.

Myriam NORMAND

Directrice régionale, ADEME Bourgogne

Bonjour à tous. Je suis heureuse d'être parmi vous pour cette partie introductive.

Le thème de cette conférence me paraît complexe, puisqu'il relève selon moi à la fois de considérations techniques et d'enjeux humains. Je m'attendais d'ailleurs à retrouver dans l'assistance certains acteurs et maîtres d'ouvrage plus nombreux. Dans le processus de prise de décision à moyen et à long terme, il importera de prendre en compte le facteur humain.

Les politiques relatives à l'énergie, aux matières premières et au changement climatique remontent à une quarantaine d'années et ont produit des résultats positifs. A l'heure de projeter ces politiques sur les décennies à venir, force est néanmoins de constater qu'elles revêtent souvent un caractère expérimental et qu'il est difficile de fédérer largement les acteurs concernés autour d'elles. Pour passer de l'expérimentation à la massification, il est nécessaire de mobiliser des acteurs absents des précédentes politiques.

En Bourgogne, en France et dans le monde, nous ne partons pas de zéro. La nouvelle loi sur la transition énergétique et écologique traduit néanmoins un changement d'échelle. La conférence sur le climat se tiendra également à la fin de l'année.

Au sujet de cette conférence, Nicolas Hulot déclarait récemment « *avec les résultats de cette conférence, nous serons soit tous gagnants, soit tous perdants* ». Cela illustre le fait que nous devons nous poser les bonnes questions.

Premièrement, je pense que nous devons sortir du réflexe de convaincre, car il nous empêche d'écouter toujours suffisamment nos interlocuteurs. Le citoyen, les projets collaboratifs, une autre forme de mobilisation seront l'une des pistes à envisager.

Deuxièmement, je propose comme champ de réflexion « ouvrir le champ des possibles avec l'imaginaire ». Il importe dans le contexte actuel de se faire plaisir, de donner du plaisir, d'apporter et de partager quelque chose avec les autres. Un discours culpabilisant ne me paraît pas approprié pour convaincre le public du bien-fondé de la préservation de l'environnement. Il n'est pas nécessaire d'être un rêveur ou un visionnaire pour s'investir dans la démarche, mais parfois d'être invité à le faire.

Ainsi, les formes de concertation et le mode d'animation du dialogue devront contribuer à créer de l'imaginaire et à donner l'envie aux partenaires de participer aux projets environnementaux. Il importe en effet d'associer le principe de responsabilité à l'espoir d'un futur commun afin d'éviter que les acteurs ne s'orientent vers une stratégie d'évitement.

En matière d'énergie, d'environnement, de pouvoir d'achat, d'économie, d'économie circulaire, il serait opportun d'élargir le cercle aux acteurs concernés qui ne se mobilisaient pas jusqu'à présent sur ces questions.

Enfin, je conclurai ainsi : c'est un privilège de pouvoir vivre consciemment un petit bout de la vie de l'univers – je le dis sans prétention –, alors comment vivre le plus intensément ce voyage ?

Je vous remercie.

Philippe FRÉMEAUX

Lors de ce propos introductif, nous avons déjà abordé de nombreuses questions de fond sur le sujet de cette conférence. Cela témoigne de l'implication de tous les acteurs locaux dans cette journée.

Notre horizon intellectuel s'inscrit dans une conception du temps propre à la vision économique issue des Trente glorieuses, laquelle oppose le court terme au long terme et le conjoncturel au structurel. Pour paraphraser le Président de la République, nous sommes aujourd'hui dans une situation paradoxale dans laquelle le long terme, c'est maintenant.

Les enjeux écologiques nous contraignent à envisager les problèmes différemment. En effet, nous ne pouvons continuer de considérer que la lutte contre le chômage et la relance de l'activité seraient des enjeux de court terme, alors que l'écologie s'appréhenderait sur le long terme. Nous sommes confrontés au défi d'intégrer le long terme dans le court terme et de faire en sorte que ces deux horizons cessent de s'opposer.

Conférence introductive

Défi pour la démocratie et changements environnementaux globaux

Philippe FRÉMEAUX

S'agissant des problématiques environnementales, la question de la démocratie et de l'efficacité des processus de décision est centrale à double titre.

D'une part, certains considèrent qu'un régime autoritaire pourrait être plus efficace pour traiter les questions écologiques. Ce point de vue, même si je doute qu'il soit partagé ici, trouve sa racine dans le sentiment d'une impuissance du politique sur le sujet.

D'autre part, si nous ne parvenons pas à prendre les mesures qui s'imposent aujourd'hui, la démocratie se trouverait menacée par une gestion inégalitaire des catastrophes environnementales qui s'annoncent.



Dominique BOURG

Philosophe, professeur à la faculté des Géosciences et de l'Environnement de l'Université de Lausanne, vice-président de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme

Le long terme, c'est effectivement aujourd'hui, mais c'était aussi il y a cinquante ans, ce qui, comme nous allons le voir, complique la donne. Mon intervention portera sur les problèmes sous-jacents à la relation entre démocratie et enjeux environnementaux globaux de long terme.

Biais cognitifs et représentation morale des problèmes écologiques

La démocratie se définit par l'institutionnalisation de l'influence des citoyens sur la prise de décision publique, ce qui présuppose que le dessein du régime soit de promouvoir le bien-être général des individus.

Or en matière d'appréciation du sentiment de bien-être individuel, chaque citoyen est la seule source de la connaissance. En effet, les indicateurs à notre disposition dans ce domaine sont fondés sur des affirmations subjectives.

Par ailleurs, quelle que soit la complexité des propositions économiques qui leur sont présentées, les individus les apprécieront en définitive à la mesure des améliorations qu'elles apportent à leur condition.

Ces deux spécificités, nous le verrons, sont particulièrement mal adaptées à l'appréhension des questions environnementales.

Le concept de développement durable a émergé à la conférence de Stockholm en 1972. La portée des actions incrémentales qui ont été menées depuis 40 ans est cependant limitée à l'aune des enjeux réels. En effet, entre 1970 et 2010, nous avons peu ou prou détruit la moitié des espèces connues.

S'agissant du plan climat, la conférence de Paris 2015 est régulièrement évoquée dans l'actualité. Pourtant, la Chine a décidé fin 2014 de ne pas infléchir ses émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2030. Cette déclaration visait à cadrer d'emblée les négociations avant leur ouverture et implique que la température globale augmentera plutôt de 3 degrés d'ici la fin du siècle que de 2, objectif visé.

L'enquête sur les 9 limites planétaires¹ est parue pour la première fois en 2009 et a montré que le seuil de dangerosité avait été franchi dans trois domaines : climat, biodiversité, cycles d'azote et de phosphore. Dans la dernière version de l'enquête en janvier 2015, une quatrième limite fait son apparition et a été franchie, celle de l'usage des sols et de la relation à la déforestation.

Contrairement à ce que pensait Hans Jonas à la fin des années 1970, nous sommes déjà à l'heure des conséquences sur les générations futures. Nous avons déjà décidé un certain nombre de choses pour le futur. Le climat actuel résulte des émissions de gaz à effet de serre cumulées il y a cinquante ans. De même, les émissions de gaz à effet de serre actuelles produiront leurs effets dans cinquante ans. Ainsi, ces données sont déjà actées et sont en réalité irréversibles.

La situation est donc mal engagée et la responsabilité en revient en grande partie aux démocraties. En 1980, la moitié des émissions de gaz à effet de serre étaient imputables aux Etats-Unis et à l'Angleterre. Ce sont donc les modes de vie des pays les plus riches, c'est-à-dire les démocraties, qui sont à l'origine de la dégradation du système Terre.

Sommes-nous cyniques ou stupides ? Non, mais nous sommes des êtres humains, c'est-à-dire des animaux d'une espèce particulière dont les capacités de réaction sont limitées. L'homme réagit lorsqu'il est confronté à un danger immédiat et imminent, qui met la totalité de ses sens en alerte et le conduit généralement à prendre la fuite.

Représentons-nous un chasseur cueilleur du Paléolithique voyant un mammouth foncer sur lui : il se précipitera dans un lieu sûr pour échapper au danger. En revanche, si ce chasseur était prévenu d'une possible attaque d'un mammouth dans cinquante ans, il ne modifierait pas son comportement. Il se trouve que nous ne sommes pas différents de ce chasseur cueilleur face aux prévisions du GIEC. Les problèmes environnementaux ne sont pas perceptibles pour nos sens, nous avons besoin pour les appréhender de données et d'études scientifiques. Or ces dernières ont un caractère abstrait impropre à susciter des réactions de notre part.

Nous allons à présent considérer le deuxième type de situation qui suscite des réactions chez les êtres humains : le fait d'infliger à autrui un dommage évident. Il s'agit de la règle d'or : « ne fais pas à autrui, ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit ». Pour violer cette règle, il faudra disposer d'une justification, qu'elle soit fondée ou pas. Cependant, les dommages que nous infligerons à autrui par nos modes de vie et de consommation ne sont pas immédiats.

En outre, chaque individu contribue à ces dommages à une échelle infinitésimale. En conséquence, nul ne se sent responsable à titre personnel de la destruction de la biodiversité ou du réchauffement climatique. Pour preuve, les mobilisations sur les questions climatiques fédèrent seulement une poignée d'individus à l'échelle du globe. Dans ce domaine, les individus ne sont pas la source de la connaissance comme nous l'indiquions précédemment ; ils ne sont pas capables d'évaluer le danger par eux-mêmes.

Les cinq caractéristiques des problèmes d'environnement contemporains

▪ Globalisation

Les problèmes d'environnement contemporains sont désormais devenus globaux. L'homme a bouleversé les grands cycles biogéochimiques, artificialisé presque la moitié des surfaces terrestres émergées et modifié un certain nombre de paramètres décisifs de l'écosystème terrestre.

Nous sommes sortis de l'holocène, ère géologique caractérisée par un système Terre relativement stable ayant favorisé l'éclosion des civilisations humaines, pour entrer dans l'anthropocène². Dans cette dernière, l'humanité est devenue une force géologique qui dégrade les conditions d'habitabilité de la Terre.

1 Johan Rockström et al, article scientifique dans son intégralité (en anglais) : <http://www.stockholmresilience.org/planetary-boundaries>

2 ou ère de la planète dominée par l'homme

Face à ces enjeux globaux, les gouvernements territoriaux défendent les intérêts de leurs ressortissants. Ainsi, lorsque le Président Obama a tenté d'imiter l'Europe en instituant un marché carbone, il s'est heurté au refus des sénateurs démocrates des États charbonniers qui défendaient les intérêts économiques de leurs administrés. Lors de la Conférence de Paris en 2015, chaque pays participant défendra logiquement ses propres intérêts.

Les intérêts divergents représentent donc la principale difficulté pour les institutions de gouvernance en matière de problématiques environnementales globales. Si la satisfaction des intérêts territoriaux répond à certaines stratégies de court terme, elle ne sera pas profitable à la collectivité mondiale sur le long terme.

▪ Invisibilité

Autrefois, les problèmes d'environnement étaient tous visibles et des polices environnementales d'une grande sévérité avaient été instaurées, notamment sous l'Ancien Régime. A partir du XIX^{ème} siècle, le droit a été organisé pour rendre difficile l'arrêt des fabriques. Cette évolution s'expliquait par la conviction que l'amélioration des conditions matérielles était susceptible de pallier toute autre difficulté.

Pour percevoir la quasi-totalité des problèmes environnementaux actuels nous avons besoin de recourir à une médiation scientifique. Ces problématiques ne sont pas perceptibles par nos sens à titre individuel. Or la contestation et le scepticisme sont particulièrement développés dans les démocraties.

Les officines qui ont retardé l'entrée en vigueur des politiques publiques antitabac aux États-Unis ont ensuite reçu des sommes considérables pour convaincre la population que l'action humaine n'avait aucune incidence sur le changement climatique. Cette campagne a été couronnée de succès.

En France, l'ancien scientifique et ministre de l'Éducation, Claude Allègre a publié avec succès un ouvrage développant des thèses scandaleusement erronées invitant au climato-scepticisme. Le pouvoir de la contestation est considérable ; en Europe, un tiers de la population est climato-sceptique.

Les conséquences d'actions isolées sur l'environnement et l'impact de la pollution sur la santé, par exemple, ne peuvent être évaluées par les individus eux-mêmes. Comment vérifier par soi-même que le fait de résider à proximité immédiate d'un axe de circulation expose des enfants en bas âge à un risque accru de contracter certaines maladies telles que le cancer ? Il devient ainsi impossible de défendre ses propres intérêts et ceux de ses proches à court terme.

On le voit, chaque électeur n'est pas capable en matière d'environnement de juger par lui-même, par ses seuls sens, de la situation et des dangers qu'il encourt ; il n'est plus, comme en matière de sentiment de bien-être, la source de la connaissance.

▪ Imprévisibilité

Les problèmes d'environnement majeurs découverts dans la seconde moitié du XXI^{ème} siècle ont constitué des surprises, y compris le changement climatique. Lorsqu'il a reçu le prix Nobel, Paul Crutzen³ a indiqué que si le chlore avait été utilisé en lieu et place des gaz CFC⁴, la couche d'ozone aurait été détruite avant la prise de conscience du danger.

Qu'on le veuille ou non, nos sociétés technoscientifiques provoquent périodiquement des problèmes de grande ampleur impossible à anticiper. Ainsi, si les effets d'une molécule dans un environnement donné peuvent être identifiés a priori, on ne peut prévoir comment elle se comportera dans des milieux différents.

Lorsque les CFC ont été utilisés dans les années 1950, l'homme n'avait aucune notion de chimie de la stratosphère. Il lui était alors techniquement impossible de prévoir que ces gaz détruiraient la couche d'ozone et favoriseraient l'effet de serre.

3 Paul Josef Crutzen, météorologue et chimiste de l'atmosphère néerlandais

4 CFC ou chlorofluorocarbures, gaz fluorés faisant partie des gaz à effet de serre

▪ Inertie/irréversibilité

La réponse des écosystèmes aux dégradations infligées par l'homme est plus ou moins longue, c'est-à-dire que l'inertie est variable. Par exemple, 75 % des gaz à effet de serre qui seront accumulés jusqu'à la fin du siècle persisteront pendant 1 800 ans. Cette proportion tombera à 25 % durant les 3 200 ans qui suivront, puis à un seuil incompressible de 7 % au bout de 100 000 ans. Nous avons donc déclenché un mécanisme de perturbation des conditions d'habitabilité de la planète extrêmement violent et durable. Et nous ne reviendrons jamais au climat antérieur.

▪ Flux versus pollutions

La source de nos problèmes réside dans l'augmentation des flux de matières et d'énergie qui entraîne un épuisement des ressources et une dégradation de la biosphère.

Nos démocraties se trouvent complètement prises au dépourvu, puisqu'elles ont vocation à améliorer le bien-être au présent. Afin d'enrayer le phénomène, il faudrait renoncer à certaines satisfactions du présent afin de maintenir des conditions favorables à l'avenir, ce qui s'annonce difficile, voire impossible.

Nous avons changé les conditions d'habitabilité de la planète de manière irréversible et nous inscrivons désormais dans un lent et inexorable processus de dégradation. L'action de l'homme a perturbé les grands flux du système terrestre. Pour y remédier en partie, il faudrait réduire la consommation et la production, ce qui paraît impensable et non désirable.

Il y a donc une contradiction frontale entre l'objet initial des démocraties représentatives – améliorer le sort matériel de chacun dans l'immédiat – et la préservation du système Terre. Il ne s'agit pas seulement de changer les techniques de production, mais les modes de vie et les valeurs de nos sociétés.

Les mécanismes au fondement des démocraties représentatives sont impuissants à enrayer les dégradations quand ils ne les amplifient pas.

Littérature verte et représentation

Face à l'incapacité de se représenter moralement et politiquement les problèmes environnementaux de long terme, quatre postures apparaissent dans la « littérature verte » internationale.

▪ Chercher à améliorer le système représentatif existant en restant dans le cadre des grands États

Ce courant est très nourri dans la littérature anglo-saxonne. La juriste australienne Robyn Eckersley, qui a développé le concept de « démocratie des affectés », propose d'élargir l'espace institutionnel aux populations affectées par les risques que nous produisons. Il s'agit des citoyens au-delà de nos frontières et des êtres non humains qui subissent les conséquences de nos modes de vie. Toutefois, les instruments proposés dans cette théorie sont décevants et inopérants : les études d'impact et le principe de précaution ont en effet une portée limitée.

▪ Recourir à la démocratie participative et délibérative ou encore à des petits États

La deuxième option consisterait à attribuer un quota de représentation, par exemple un certain nombre de sièges de députés, aux questions de long terme. La difficulté résiderait ici dans le nombre de postes à attribuer, ainsi qu'à identifier des élus disposés à porter les questions de long terme. Une telle mission semblerait en effet incompatible avec les préoccupations électorales de court terme des hommes politiques. Enfin, le poids des députés chargés des questions de long terme serait dérisoire face au reste du corps parlementaire.

Bruno Latour⁵ a proposé de dédier la chambre basse aux députés classiques et la chambre haute aux représentants des êtres non humains. Rachel Carson a publié en 1962 *The silent spring*, ouvrage dans lequel elle dénonçait les effets des pesticides et du DDT⁶ sur la faune. Si le système proposé par Bruno Latour avait existé, alors les défenseurs de la faune face aux pesticides auraient logiquement dû être les entomologistes. Or ces derniers ont été les plus fervents opposants à Rachel Carson, car leurs recherches étaient financées par les grands groupes chimiques. À quoi s'ajoute, plus généralement, que les représentés non humains ne sauraient démentir leurs représentants.

Une autre possibilité consiste à passer de la démocratie représentative à la démocratie participative. Dans *La société du risque*, Ulrich Beck a souligné dans les années 1980 que beaucoup de décisions étaient prises dans la « subpolitique » et pointé la nécessité de créer des espaces informels de démocratie participative afin de peser sur le processus décisionnel. Cependant, la démocratie participative ne procure aucune garantie quant aux décisions découlant du système de démocratie représentative, mais seulement un indice de la qualité du processus démocratique.

- **Adjoindre au système représentatif des institutions correctives**

Kerry Whiteside⁷ et moi-même estimons que les mécanismes représentatifs conduisent à des décisions contradictoires aux enjeux de long terme. Pour autant, la démocratie représentative constitue la moins mauvaise garantie pour préserver nos droits fondamentaux hors menaces environnementales.

La proposition serait de créer une troisième chambre NON représentative, non composée d'élus au sens classique. Les élus ont vocation à défendre des intérêts partisans et la chambre des représentants, à dégager des majorités sur des jeux d'intérêts. C'est la raison pour laquelle les Verts en France ne se préoccupent pas d'environnement, mais représentent les droits des minorités.

Les difficultés de la démocratie française tiennent au fait que les parlementaires sont peu représentatifs de la population. En France, on gouverne avec une base réelle de la population inférieure à 25 %. Nos représentants sont généralement des hommes âgés appartenant à la catégorie des cadres. Le corps parlementaire et les institutions démocratiques se caractérisent par une faible mixité sociale et ne reflètent pas les différentes composantes de la population. De ce fait, les électeurs se réfugient soit dans les extrêmes, soit dans l'abstention.

C'est pourquoi Kerry Whiteside et moi-même proposons dans notre ouvrage commun, en plus de l'institution d'une troisième chambre, de réduire la durée du mandat afin de redynamiser la démocratie représentative et d'encourager les citoyens à présenter leurs candidatures.

En tant que Franco-suisse, je peux témoigner du fait que la démocratie directe confère aux politiques publiques légitimité et résilience. Compte tenu des crises qui s'annoncent, cela semble être un atout de taille. Je suis donc un fervent partisan de la démocratie directe.

- **Tableur sur un effondrement et penser l'après**

S'il n'est pas exclu que nous connaissions des effondrements dans les décennies à venir, je n'y vois pas un obstacle à l'action. En effet, nous avons intérêt à modifier nos institutions aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, nous allons probablement percuter un mur. Cependant, les conséquences seront plus ou moins graves selon la vitesse à laquelle nous le percuterons. Agir aujourd'hui est une urgence, le plus rapidement et le plus profondément possible, parce que cela permettra de réduire l'impact négatif de nos modes de vie sur l'environnement à terme.

5 sociologue, anthropologue et philosophe des sciences français

6 DDT ou dichlorodiphényltrichloroéthane, produit chimique organochloré

7 Dominique Bourg, Kerry Whiteside, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Seuil octobre 2010. 103 p.

A cet égard, il serait à mon avis souhaitable de créer un statut d'expérimentateur écologique, afin de favoriser l'émergence des expériences écosociales locales. Les problématiques environnementales sont trop complexes pour que nous puissions avancer collectivement à l'unisson. Il faudrait donc donner la possibilité à ceux qui souhaitent avancer plus rapidement de le faire grâce à un statut particulier et de rompre avec l'idée héritée des Lumières selon laquelle tout devrait être équivalent, à tout moment et en tout lieu.

Merci pour votre patience.

Philippe FRÉMEAUX

Je propose d'enchaîner directement sur la table ronde suivante, puis d'avoir un temps d'échange global pour répondre aux questions sur l'exposé de Dominique Bourg et sur l'intervention suivante. J'appelle les invités de la table ronde, Magali Reghezza et Olivier Morin à rejoindre la scène.

Auparavant, je souhaiterais revenir sur l'idée de troisième chambre et de droit de véto que développent Dominique Bourg et Kerry Whiteside dans leur ouvrage. Certaines questions sont d'ores et déjà jugées trop importantes pour être soumises aux logiques de court terme de nos élus.

Il s'agit d'une part des principes guidant la vie publique qui relèvent de l'autorité du Conseil constitutionnel et d'autre part, de la stabilité monétaire. Les membres de la Banque centrale européenne sont en effet indépendants après leur nomination par les gouvernements de l'Union européenne.

Il serait donc envisageable, sous réserve d'un consensus, de soustraire les questions environnementales au processus décisionnel de court terme et de le placer à un échelon de décision supérieur.

Compte tenu de l'ampleur des transformations nécessaires, il paraît délicat de les présenter comme des opportunités dans le cadre d'une stratégie politique. Or tant que la société restera inégalitaire et individualiste, à l'échelle des individus et des Etats, la transition pourra difficilement apparaître comme désirable.

Si l'on en croît l'intervention de Dominique Bourg, il semblerait que la question pour nos dirigeants actuels soit plutôt « comment ne pas décider dans un contexte de certitude ? ». Néanmoins, la question de l'incertitude et de la légitimité de la prise de décision est centrale dans nos démocraties.

Table ronde

Comment décider dans un contexte d'incertitude ?

Participaient à la table ronde :



Dominique BOURG

Philosophe, professeur à la faculté des Géosciences et de l'Environnement de l'Université de Lausanne, vice-président de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme



Magali REGHEZZA

Maître de conférences en Géographie à l'École normale supérieure



Olivier MORIN

Formateur à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Lyon



Elena PASCA

Philosophe, administratrice de la Fondation Sciences citoyennes

Le besoin de repolitiser l'environnement - Magali REGHEZZA

Si les questions environnementales font l'objet de nombreux débats, elles vont paradoxalement de pair avec un phénomène de dépolitisation. Ce dernier résulte du consensus de façade qui règne en matière de communication environnementale.

Le fait d'affirmer que tous les experts sont d'accord constitue une première erreur de communication. Cette posture laisse entendre que la science participerait de l'avis de la majorité ou de l'unanimité. Ainsi, qui oserait aujourd'hui se déclarer défavorable au développement durable ? Exprimer un désaccord sur les questions environnementales reviendrait à s'exposer au risque d'être rejeté. Or, ce consensus apparent masque des désaccords profonds.

Par ailleurs, le fait que certaines notions soient soumises à un effet de mode – c'est le cas de la résilience dans le domaine des inondations – et que certains termes apparemment identiques renvoient en fait à des réalités très différentes entretient ce semblant de consensus. En réalité, de profondes divergences séparent les protagonistes en présence.

Dans ces conditions, lorsque des conflits se font jour, ils sont étouffés par le consensus qui empêche la démocratie de s'exprimer.

Or, l'environnement est un domaine rempli de contradictions. Il existe par exemple un écart entre les grands principes, leur transposition dans les textes de loi et leur mise en œuvre dans la pratique. Par exemple, l'esprit de la loi relative aux plans de prévention des risques consiste à éviter l'urbanisation en zone inondable. La loi prévoit cependant certaines dérogations et en pratique, les plans de prévention des risques permettent d'aménager des zones inondables sous couvert de la loi et ainsi, éviter des poursuites judiciaires.

L'environnement est l'un des objets les plus politiques qui soient, car il implique des choix collectifs et individuels au regard de l'avenir que souhaite notre société. Ces choix impliquent des jeux de pouvoir à l'échelle mondiale aussi bien qu'à l'échelle locale. Désormais, l'environnement est d'ailleurs un instrument de géopolitique internationale. Dans les conférences internationales, l'environnement est d'ailleurs un sujet sur lequel s'expriment des rapports de force et de domination entre acteurs politiques.

Pourtant, l'environnement est aujourd'hui dépolitisé, puisqu'il ne fait l'objet d'aucun véritable débat public mais seulement de polémiques. Si les conférences sur l'environnement sont publiques, les décisions sont prises en coulisse par les acteurs politiques.

Un seul exemple ici : les inondations en Ile-de-France représentent le premier risque pour le pays (jusqu'à 30 milliards d'euros de dommages immédiats et 3 % de points de croissance sur 5 ans dans la pire des situations, selon le dernier rapport de l'OCDE). Pourtant, ce sujet n'a jamais été mis au débat public lors des élections municipales à Paris. Lors des dernières élections présidentielles, les thèmes du nucléaire et de la biodiversité ont été abordés superficiellement au cours de la campagne alors qu'ils sont centraux au regard des risques qu'ils représentent.

Parallèlement à cette absence de débat, on observe depuis quelques années une tendance à s'en remettre aux experts et aux scientifiques pour justifier les décisions politiques. Ce phénomène conduit ainsi à déporter la décision de la sphère publique vers la sphère scientifique, brouillant ainsi les frontières et les responsabilités entre les politiques, l'administration chargée d'appliquer les décisions et les scientifiques dont la mission doit normalement se limiter à éclairer les prises de décision. Cette situation est d'autant plus problématique que la défiance à l'égard des experts est actuellement vive. Lorsque des catastrophes naturelles se produisent, la collectivité tend à en rejeter la faute sur la communauté des scientifiques, experts et prévisionnistes alors qu'il faudrait examiner publiquement et de façon dépassionnée les causes structurelles qui ont conduit au désastre, puis en tirer les leçons, là encore, collectivement et démocratiquement.

Du fait de ce phénomène de dépolitisation, les décisions sur les questions environnementales émergent du dissensus et du contentieux juridique, ce qui s'avère à la fois inefficace et coûteux pour l'État ainsi que la société, au lieu d'être produite dans le dialogue et le débat public.

Cette situation trouve son origine dans le fait que pendant des années, notre système politique s'est construit sur l'idée d'une société du risque, pour reprendre l'expression d'Ulrich Beck⁸. Dans nos sociétés modernes, la décision politique s'opère à partir de la « mise en risque » de l'incertitude. L'incertitude est soumise à un calcul, reposant sur la définition de probabilités, qui permet de déterminer un ratio coût/bénéfice et d'appliquer une rationalité économique aux décisions. Compte tenu du caractère global des risques environnementaux actuels, ce calcul de probabilité est cependant devenu impossible. L'incertitude est devenue structurelle et pour le dire simplement, on doit de plus en plus décider à l'aveugle.

La prise de décision est donc fondée sur des méthodes qui sont devenues inopérantes, parce que les menaces sont devenues structurellement globales et imprévisibles dans la durée. Le processus de décision demande donc à être réinventé au regard du facteur d'incertitude et dans le respect des principes démocratiques. Or l'action des politiques se fonde sur la rationalité économique et la territorialisation des politiques publiques. On ne sait pas faire autrement. Malheureusement, le périmètre politique et administratif qu'on

8 sociologue allemand (1944-2015)

découpe pour administrer les problèmes ne cadre pas avec la dimension transnationale des problèmes environnementaux.

Le basculement du risque vers l'incertitude n'a pas été anticipé. Ainsi, le débat sur le changement climatique témoigne d'une tentative d'appliquer une logique du risque à une problématique qui relève d'une incertitude radicale. Pendant trop longtemps, le « débat » s'est limité à évaluer l'élévation de la température terrestre, alors qu'il conviendrait de s'interroger sur la manière d'agir dans un contexte d'incertitude dans un souci de justice.

Cette évolution, qui nous fait passer du risque à l'incertitude, entraîne un triple déplacement des responsabilités éthiques et morales.

Premièrement, il est demandé aux experts de se substituer aux politiques dans la prise de décision. Or, les scientifiques peuvent seulement éclairer les conséquences des différents choix possibles pour le politique. La dictature des experts est un danger très grand.

Deuxièmement, la responsabilité se déporte vers la technique, qui apparaît parfois comme l'ultime solution aux problèmes les plus graves. Par exemple, il a été décidé de s'en remettre à la technique en concevant des véhicules électriques pour résoudre les problèmes de pollution et de santé publique liés au trafic automobile plutôt que de modifier les comportements. Il ne s'agit pas ici de renoncer à la technique mais de réfléchir à la façon d'intégrer la technique à un changement plus général de comportements.

Troisièmement, la responsabilité se déplace du collectif vers l'individuel, ainsi que l'illustrent les discours sur la résilience et l'adaptation. Ces notions ont été empruntées à l'écologie par les sciences sociales afin de « dénaturer les catastrophes ». L'objectif au départ était de démontrer que les catastrophes trouvaient en réalité leur origine dans des facteurs socio-économiques. On a démontré que ces dernières étaient moins liées à la nature qu'à la persistance d'inégalités sociales, économiques et politiques, qui faisaient que l'on était plus ou moins capable de faire face aux risques et aux catastrophes.

Les grands organismes internationaux soulignent aujourd'hui la nécessité de s'adapter pour survivre. Il existe désormais les bonnes et les mauvaises victimes, celles qui s'adaptent, se relèvent, sont résilientes, et celles qui sont vulnérables, passives, assistées. Or la capacité d'adaptation des pauvres est moindre que celle du reste de la population. Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, cette logique permet de justifier la suppression des aides aux citoyens et aux pays les plus pauvres. En réalité, le débat ne se limite pas à opposer les pays développés aux pays en voie de développement. Il doit interroger les capacités de chacun à faire face à partir des contextes sociaux et politiques, individuels et collectifs.

On relève ainsi depuis quelques années une tendance à faire peser sur les individus la responsabilité morale de leur sort. Le fait de ramener le débat à une dimension biologique, c'est-à-dire à la capacité intrinsèque des individus à s'adapter, revient à passer sous silence la question des conditions politiques permettant aux citoyens d'accéder à la prise de décision. Cette approche exclut également la remise en cause des facteurs économiques expliquant les difficultés auxquelles les individus sont confrontés.

Des études ont démontré que les inégalités étaient aujourd'hui le premier obstacle à la conscience environnementale. Dans une société égalitaire, quel que soit son niveau de pauvreté ou de richesse, les individus sont prêts à se mobiliser sur les questions environnementales au nom de l'intérêt collectif. A cet égard, le fait que tous les rapports indiquent une explosion des inégalités au sein de la population mondiale n'est pas de bon augure.

Autre problème, qui fait pourtant objet de consensus apparent, au nom de qui et selon quel principe décider. On voit s'imposer par exemple la notion de bien commun. La notion de bien commun renvoie à l'idée que la somme des intérêts individuels converge vers l'intérêt collectif, puisque chaque individu doté de rationalité économique a conscience de la valeur de ses biens. Cela me paraît gênant. La somme des intérêts individuels ne fait pas l'intérêt général.

La question porte sur les conditions de la repolitisation du débat sur l'environnement. Pour y répondre, nous pouvons revenir à quelques fondamentaux qui semblent avoir disparu de la conscience collective.

Premièrement, les citoyens doivent être éclairés pour s'exprimer utilement dans une démocratie. Compte tenu de la complexité des problématiques environnementales, l'information et l'accès à l'éducation sont primordiaux pour les appréhender efficacement.

Deuxièmement, il paraît nécessaire d'ouvrir un espace public à l'explication et au dialogue, plutôt qu'au débat ou à la polémique. Il faut travailler ici sur l'égal accès à cet espace.

Enfin, il convient de légitimer la décision à travers la démocratie participative, représentative et délibérative en veillant à ce que chacun puisse accéder s'il le souhaite, à l'espace public des débats, puisse s'exprimer, participer, être entendu.

Nous sommes donc confrontés au défi de la repolitisation des questions environnementales et à la nécessité d'éviter les consensus de façade pour construire collectivement le passage vers la société de l'incertitude dans laquelle vivront les générations actuelles et futures.

Philippe FRÉMEAUX

Je note une analogie entre la dépolitisation des questions écologiques que vous avez mise en évidence dans votre intervention et une certaine segmentation entre les questions économiques et politiques. Le journalisme économique s'adresse aujourd'hui à une minorité qui se trouve généralement proche des intérêts dominants, tandis que le journalisme politique se limite à des considérations tacticiennes. Pourtant, les questions économiques devraient se trouver au cœur du journalisme politique.

A la fin de votre exposé, vous avez également souligné que l'éducation constituait un enjeu majeur. Cela nous permet de faire une transition habile avec notre intervenant suivant, Olivier Morin, qui est un spécialiste des questions d'éducation.

L'éducation, un levier essentiel pour rendre opérationnel le développement durable - Olivier MORIN

Mes recherches en sciences de l'éducation portent sur la re-politisation de l'environnement en milieu scolaire, par l'exercice de la délibération à propos des questions environnementales socialement vives.

Afin de percevoir les enjeux environnementaux actuels, compte tenu de leur complexité et de leur invisibilité, Dominique Bourg a souligné la nécessité de s'appuyer sur des analyses et des diagnostics scientifiques. Le contexte actuel est paradoxalement à la fois celui du recours croissant à l'avis des experts dans l'attente que le progrès technique résolve les problèmes environnementaux, et la défiance vis-à-vis des innovations technoscientifiques, perçues comme la cause de ces problèmes environnementaux. À cet égard, il me semble nécessaire d'envisager une nouvelle approche de l'éducation à la citoyenneté, en particulier dans le rapport aux sciences établi au cours du parcours scolaire. Afin de clarifier mon propos, je souhaiterais revenir sur l'actualité récente et la mort tragique de Rémi Fraisse⁹ lors des manifestations contre le projet de barrage de Sivens. Au cours de mon intervention, je m'attacherai à répondre à une double interrogation : comment lever le doute sur l'importance des enjeux environnementaux contemporains, c'est-à-dire le rapport au savoir, et le doute sur la capacité d'action individuelle et collective, c'est-à-dire le rapport au pouvoir ?

Je citerai deux exemples illustrant l'incertitude et les éléments de controverse entourant le projet de barrage de Sivens.

S'agissant tout d'abord des conséquences du projet sur la zone humide du Testet¹⁰ : l'étude d'impact a convaincu les élus du Conseil général du Tarn, puisque le projet a recueilli 43 votes favorables sur 46. Pourtant, le Conseil National de la Protection de la Nature a estimé que l'expertise proposée par la Communauté d'aménagement des coteaux de Gascogne était incomplète et qu'une autre expertise était nécessaire. Pour sa part, la DREAL a publié un rapport indiquant que la zone présentait un intérêt majeur sur le

⁹ jeune manifestant écologiste de 21 ans tué sur le site du barrage controversé de Sivens (oct 2014)

¹⁰ située dans le Tarn, le projet de barrage de Sivens menace trente hectares de forêts et de zone humide

plan de la faune et de la flore. Et pourtant le rapport remis au ministère en octobre mentionnait que la zone humide du Testet n'avait aucun caractère exceptionnel. Ces expertises contradictoires illustrent en quoi le recours aux experts ne permet pas toujours de lever le doute sur une problématique donnée, au contraire.

Examinons à présent la question de la nécessité et du dimensionnement du barrage. Le projet vise d'une part à maintenir un débit d'étiage pendant les périodes sèches afin de diminuer la pollution occasionnée par la laiterie située en aval. Or, les opposants au projet ont fait valoir que la laiterie était désormais dotée d'une station d'épuration qui modifie significativement la problématique de pollution. D'autre part, 70 % du volume d'eau du barrage sont destinés à l'irrigation agricole, dont les méthodes d'estimation des besoins sont explicitement remises en cause dans les expertises publiées.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'importance faunistique et floristique de la zone humide, ou des modalités de maintien d'une activité économique dans le département, les analyses se contredisent. Ces exemples montrent que les incertitudes auxquelles les décideurs doivent faire face portent tant sur la fiabilité des « données » (le mode de production des éléments scientifiques) que sur leur pertinence (l'usage qu'il en fait en contexte). Est-il possible de réduire ces incertitudes ? Ne faudrait-il pas plutôt reconnaître et objectiver ces incertitudes afin de faire des choix répondant à des intérêts multiples ?

Dans *Agir dans un monde incertain*¹¹, Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe soulignent l'existence d'une double délégation dans nos sociétés. La production de savoir est déléguée à des spécialistes dans le contexte d'une recherche de laboratoire éloignée des réalités du terrain. Par ailleurs, la démocratie représentative fonctionne sur le mode de délégation du pouvoir politique aux élus par les citoyens, lesquels ne participent pas à la recherche des solutions.

Le projet de barrage de Sivens reflète la crise de ce modèle traditionnel de démocratie représentative s'appuyant sur une expertise mandatée aux spécialistes. Des lanceurs d'alerte dénoncent le fait de ne pas être associés au processus décisionnel pour un projet de société fondé sur des valeurs qu'ils ne partagent pas. L'opposition à ce projet n'a pas été motivée par l'ignorance comme on aime souvent à le dire mais par le rejet de l'expertise scientifique mandatée par le pouvoir politique. Cette mobilisation illustre ainsi un rejet du *deficit model*, théorie de Brian Wynne¹² selon laquelle les résistances sociétales aux innovations technoscientifiques résulteraient d'un manque d'information.

Pour favoriser la participation des citoyens au choix en matière d'innovations technoscientifiques, nous devons penser une éducation qui dépasse l'instruction et qui favorise l'implication des individus en reconfigurant le rapport de ces derniers au savoir. Il s'agit ainsi de passer de l'autorité de la science à l'autorisation : l'enjeu est d'autoriser, au sens premier du terme, des jeunes qui ne deviennent pas seulement acteurs, mais aussi auteurs de leur avenir. Afin de renouveler les problématiques scolaires, il est souhaitable que le système éducatif ne présente plus l'environnement comme un seul OBJET d'étude, mais comme un PROJET de société soumis à la critique. Cela revient à introduire la controverse dans l'éducation, plutôt que de l'occulter et rechercher des « consensus mous ». Une telle évolution marquerait l'acceptation du fait que les décisions se prennent en situation de dissensus et de contentieux et par là même de reconnaître l'incertitude, y compris dans le mode de production du savoir.

Le renouvellement des problématiques scolaires suppose donc l'introduction des questions socialement vives dans le système éducatif. L'école ne peut continuer de passer sous silence les questions environnementales socialement vives, alors qu'elles imprègnent la société et l'actualité. Nous observons qu'appréhender l'environnement dans l'enseignement scolaire par le biais de questions de société plutôt que de questions de sciences, permet de mettre les sciences et techniques en perspective, de comprendre que les sciences tendent vers un consensus provisoire sur la base de connaissances susceptibles d'évoluer. Parallèlement, depuis quelques années, une approche dite des « tâches complexes » émerge dans l'enseignement français des sciences, ne s'appuyant

11 Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, *Agir dans un monde incertain*. Essai sur la démocratie technique, Seuil 2001. 358 pages.

12 sociologue britannique

pas sur des questions bien posées et à réponse unique selon la tradition des sciences expérimentales. Les tâches sont ouvertes sur la complexité et appellent des réponses multiples. Cette approche conduit à mobiliser des éléments de connaissance disparates pour élaborer une réponse pertinente dans un contexte donné, plutôt qu'une réponse formatée, unique découlant d'un système théorique figé.

Les incertitudes des questions environnementales sont liées au fait que les savoirs en jeu sont émergents, distribués, non-stabilisés. Confronter les apprenants à des tâches complexes, c'est leur proposer dans le cadre de situations concrètes une consigne globale et précise : ce qu'ils doivent produire, sans leur indiquer comment s'y prendre. Le programme de recherche « E2DAO » (Éducation au Développement Durable, Appuis et Obstacles) financé par l'Agence Nationale de Recherche entre 2009 et 2012 a mis en évidence à la fois la cohérence et l'efficacité d'une telle d'une approche multi-référentielle des tâches complexes en éducation à la durabilité.

Il apparaît ainsi nécessaire de développer l'ouverture d'« espaces dialogiques » dans les scénarios éducatifs, permettant d'organiser des expertises collégiales collaboratives à partir desquelles les parties prenantes et les éventuels conflits d'intérêts peuvent être reconnus. Ces expertises permettent à la fois de construire des connaissances et de comprendre que les « données » d'un problème ne sont en réalité pas données mais construites, et font donc aussi l'objet de conflits de rationalité et de divergences idéologiques.

Comment apprendre à décider dans un contexte d'incertitude ? La réponse du système éducatif à cette question est sans doute dans le passage d'une approche positiviste dans laquelle les savoirs sont enseignés comme des vérités et les incertitudes sont à éliminer, à une éducation scientifique qui reconnaît les incertitudes et les controverses pour les prendre en charge collectivement. L'ouverture d'espaces dialogiques dans l'enseignement des sciences rend possible la construction d'une « opinion raisonnée » par chacun, c'est-à-dire l'apprentissage du raisonnement socioscientifique dans la perspective de durabilité, point d'appui indispensable à l'engagement citoyen

Je vous remercie de votre attention.

Philippe FRÉMEAUX

La notion d'autorité de l'école et la nécessité d'imposer une vérité unique sont dans l'air du temps, pour des raisons que l'on peut comprendre. Au contraire, nous avons noté qu'Olivier Morin proposait de suivre la voie d'une opinion raisonnée et de l'apprentissage de la complexité afin de permettre aux individus de devenir des citoyens éclairés.

Dans son intervention à venir, Elena Pasca nous présentera l'action de la Fondation sciences citoyennes et nous éclairera sur la manière de contrebalancer le pouvoir des décisionnaires qui défendent des intérêts particuliers.

L'expertise associative et citoyenne pour formuler des choix collectifs - Elena PASCA

Vous avez raison de soulever la question de la légitimité de la défense des intérêts particuliers. Au sein de la Fondation sciences citoyennes, nous opérons une distinction entre lobbying et plaidoyer citoyen. L'activité de notre fondation relève plutôt du plaidoyer que du lobbying, dans la mesure où elle ne vise pas à défendre des intérêts particuliers ou corporatistes. En ce sens, la Fondation sciences citoyennes s'inscrit dans le cadre défini par la loi Le Chapelier qui a mis fin aux corporations de métiers et à l'Ancien-Régime.

Nous estimons que la démocratie participative a été pervertie et qu'elle doit être redéfinie afin de retrouver sa légitimité et de refléter les choix citoyens. La terminologie utilisée pour définir la démocratie participative est totalement pervertie.

Les associations qui s'impliquent dans le plaidoyer citoyen n'ont pas de conflits d'intérêts, ne sont pas financées et n'ont pas été créées par des industriels. Ces derniers mettent en place certaines associations afin de donner l'impression que leurs initiatives sont impulsées par la base de la société.

Dans les années 1980, les lobbys de l'industrie du tabac et en particulier, British American Tobacco, sont parvenus à obtenir que le principe de la *better regulation* soit mentionné dans le traité de Maastricht. Ce concept, qui a été développé aux États-Unis par les lobbys de l'industrie du tabac, vise à organiser une large consultation citoyenne préalablement à des initiatives de grande envergure. On comprend donc que les mécanismes de démocratie participative sont pervertis à leur origine même.

Philippe FRÉMEAUX

Je me permets de vous interrompre, parce que j'ai participé hier à un débat organisé par l'association La fabrique écologique. À cette occasion, il a été rappelé que deux questions de base étaient autrefois soulevées : « d'où tu pars ? » et « d'où vient l'argent ? ». Il s'agit de deux questions structurantes que nous avons omis de poser aujourd'hui.

Elena PASCA

Exactement. Nous pourrions deviser longuement des différents types de conflits d'intérêts et des méthodes d'influence des industriels. Quoi qu'il en soit, l'idée même de la démocratie participative a été pervertie. Au nom de la transparence, des consultations sont organisées à grande échelle et les lobbys y répondent. Les décisions sont prises sur la base d'expertises dont le contenu scientifique serait censé neutraliser les conflits d'intérêts.

Les institutions européennes, les agences de régulation et les comités d'expert établissent une distinction entre la *sound science*, c'est-à-dire une science dite raisonnable, et la *junk science* qui regrouperait les experts en désaccord avec les industriels et, à ce titre, taxés d'idéologues.

Les études d'impact sont en réalité destinées à retarder l'application du principe de précaution et à évaluer la portée économique d'un projet pour les industriels. Par exemple, ces études visent à évaluer l'impact économique de la réglementation REACH pour les industriels de la chimie.

Les décisions politiques se fondent sur des expertises qui ne présentent pas de garantie suffisante de neutralité, d'objectivité et ne sont pas exemptes de conflit d'intérêts. A cet égard, il serait souhaitable de renforcer la place de l'expertise citoyenne et de la recherche participative. Ceux qui souhaiteraient approfondir la question sont invités à consulter le site internet de Sciences citoyennes¹³ sur lequel figure notamment une liste de projets de recherche participative.

La *sound science*, qui défend les intérêts des industriels est l'outil d'une véritable « manufacture du doute ». Selon cette science dite raisonnable, certains perturbateurs endocriniens ne représentent pas un risque scientifiquement prouvé pour la santé. Or l'absence de position claire sur le sujet s'explique par le fait que les études sont financées par les industriels et que les comparaisons ne portent pas sur des éléments pertinents.

Il existe une tendance à opposer le principe de précaution à l'innovation. Pourtant, le principe de précaution est en lui-même porteur de la véritable innovation et non pas de ce que les instances européennes qualifient à tort d'innovation, lorsqu'il s'agit uniquement de leviers d'accroissement de la compétitivité.

Une distinction devrait être opérée entre sciences et technosciences, parce que les industriels exploitent toujours le capital de recherche fondamentale financé par des fonds publics. Dans l'industrie pharmaceutique, cette démarche conduit à multiplier les médicaments *me too*¹⁴ dont la valeur ajoutée pour le patient est nulle, mais dont la justification se trouve en réalité dans le potentiel commercial et marketing.

L'industrie pharmaceutique prétend que le coût de recherche et développement pour mettre au point un nouveau médicament avoisinerait 1 milliard d'euros. Les calculs indépendants situent en réalité ce coût aux alentours de 43 millions d'euros. En outre, les recherches sont généralement impulsées par des institutions publiques, tandis que les brevets sont ensuite déposés par les industriels.

¹³ <http://sciencescitoyennes.org/>

¹⁴ Littéralement « c'est comme », càd des imitations

Dans le programme-cadre de recherche de l'Union européenne, les nouvelles applications technoscientifiques et les médicaments *me too* sont considérés comme des innovations. Les partenariats public-privé ont conduit à pervertir la recherche publique, puisque ce sont les industriels qui imposent le cahier des charges dans ce cadre pour concevoir des produits immédiatement brevetables. En réalité, la somme de 43 millions d'euros ne correspond pas à des coûts de recherche et de développement, mais à des frais de lobbying et de marketing.

Précédemment, il a été indiqué que nos gouvernants semblaient « *ne pas décider dans un contexte de certitude* ». Pour ma part, je me demande si le néolibéralisme nous permet réellement de décider ou s'il autorise uniquement des pseudo-décisions adaptatives. Au nom de la compétitivité et de la contrainte pour la recherche scientifique de produire des applications susceptibles d'être industrialisées, chaque pays en est réduit à prendre des décisions adaptatives.

Au sein de l'Union européenne, les citoyens sont supposés abandonner leurs particularismes au profit d'intérêts universels. Dans le cadre de ce modèle utilitariste anglo-saxon, une juxtaposition d'individus et de groupes d'intérêts se livre à ce que certains qualifient de « *jeu naturel de la démocratie* ». Le rôle de l'État se réduit au minimum et à l'intervention en vue de la mutualisation des pertes, alors que les profits sont privatisés.

Nous ne sommes donc plus dans un modèle républicain et il n'existe plus de véritable puissance publique qui incarnerait la communauté politique des citoyens. Les élus eux-mêmes ne décident plus, mais défendent les intérêts de leurs électeurs les plus influents dans le cadre d'une approche clientéliste.

A mon sens, il faudrait partir d'une analyse du modèle politique, car le système républicain est désormais lettre morte. Le modèle néolibéral nous est présenté comme l'ordre naturel des choses. Pourtant, la République se définit comme une démarche de dénaturalisation dont l'objet n'est pas de coïncider avec les intérêts économiques et financiers. Afin de restaurer son essence, il serait souhaitable de trouver une place pour l'expertise citoyenne afin de mettre en évidence le choix du modèle de société que nous souhaitons.

Comme l'a souligné Pierre Bourdieu¹⁵, « *le néolibéralisme a eu les moyens de se rendre vrai* ». Il est devenu le modèle dominant, parce que les industriels ont eu les fonds nécessaires pour influencer l'opinion et bâtir un consensus de façade.

Philippe FRÉMEAUX

Si Alternatives Économiques rejoint le propos d'Elena Pasca dans la dénonciation du néolibéralisme, il faut également considérer que la France consacre 32 % de son PIB à la protection sociale. Il reste donc un espace pour la contradiction et des lieux dans lesquels s'expriment la démocratie et le lobbying. À l'échelle mondiale, des initiatives collectives s'organisent afin de mettre en lumière les défis écologiques contemporains. Pour l'instant, il est vrai que le rapport de force ne semble pas être favorable aux partisans des transformations que nous jugeons souhaitables. La mobilisation et l'action restent possibles et utiles, puisque la prépondérance du modèle néolibéral n'est pas une fatalité.

Elena PASCA

Certes, mais la critique s'exprime dans un cadre limité qui sert d'alibi au système libéral. Cela dit, il est nécessaire de connaître le système qui nous emprisonne afin d'en faire la critique constructive et de lui opposer une « *négation déterminée* ».

Échanges avec la salle

Michel de BROSSIA

J'ai été extrêmement choqué par les propos de Monsieur Bourg sur le Docteur Allègre, qui est un scientifique honnête. En tant qu'ancien universitaire, je tiens à souligner que la critique des modèles du GIEC est à la fois possible et nécessaire.

¹⁵ sociologue français (1930-2002)

Par ailleurs, je souhaiterais évoquer l'influence des lobbys du développement durable. En Bourgogne, la création d'un parc éolien à 600 mètres d'altitude il y a près de 6 ans a produit des résultats catastrophiques. Pourtant, ces projets continuent de se multiplier dans des zones où le vent est très faible.

Les nouveaux mécanismes d'échange entre les Etats européens permettront la vente de droits à polluer pour les centrales à charbon allemandes. Ainsi, il faudrait cesser d'être totalement idéalistes en pensant que nous résoudrons nos problèmes environnementaux en plantant des éoliennes inutiles dans nos campagnes.

Paul QUANTIN, chercheur en sciences de la Terre

Le concept d'incertitude s'applique en sciences, en politique et en philosophie : le bon résultat n'est jamais garanti. De ce fait, on comprend l'intérêt de la concertation. On ne peut établir une corrélation immédiate entre l'augmentation du taux de gaz carbonique dans l'atmosphère et le réchauffement climatique, parce que le problème est plus complexe. Contrairement à ce qu'affirment certains écologistes, il n'existe pas de solution définitive et il importe donc de garder l'esprit ouvert. C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'enseignement, lorsque l'on s'adresse à des jeunes qui n'ont pas encore la capacité d'analyse nécessaire pour se projeter dans le futur.

De la salle, une élue d'un village de Côte d'Or

Lorsque les délibérations portent sur des questions environnementales, le Conseil municipal dans lequel je siège est confronté à un problème de culture, d'échange et d'acceptation des avis contradictoires. Généralement, le débat tourne vite au conflit et s'oriente vers les perspectives de rentabilité. Il est difficile d'introduire des notions techniques et scientifiques dans les délibérations.

Monsieur Bourg a indiqué qu'en 40 ans, la moitié des espèces connues avaient été détruites. En poussant ce raisonnement à l'extrême, on pourrait estimer que le changement climatique n'est pas un sujet d'inquiétude, puisque l'humanité aura disparu en 2100.

Ce genre de clichés – je suis scientifique dans le domaine des sciences dures – me paraît gênant, car il n'aide pas à sensibiliser le public peu au fait des questions environnementales.

Philippe FRÉMEAUX

Nous allons faire un premier tour de réponse. Dominique Bourg, vous avez été interpellé à plusieurs reprises.

Dominique BOURG

Je maintiens mon propos concernant Claude Allègre et vous invite à lire l'ouvrage de Sylvestre Huet¹⁶, *L'imposteur, c'est lui*. Si Claude Allègre a été un scientifique sérieux dans un passé lointain, il restera néanmoins dans les annales comme un faussaire qui a jeté le déshonneur sur lui-même et sa corporation. Sur le site internet de l'Université de Lausanne, est disponible une conférence avec S. Huet et S. Foucart où sont corrigées les informations erronées de l'ouvrage de Claude Allègre.

Par ailleurs, la corrélation entre les émissions de dioxyde de carbone et le réchauffement climatique est établie de manière ferme dans la durée. Toutefois, il est vrai que de nombreux autres paramètres entrent en ligne de compte qui n'influent pas sur la trajectoire du réchauffement, mais sur son rythme et ses effets.

Je souhaiterais saisir cette occasion de revenir sur la complexité pour répondre aux autres questions. Au XXème siècle, la manière de produire de la science a profondément évolué. On peut reproduire un système simple à partir de ses composants limités et il est alors possible de prédire son comportement sans failles. Dès que l'on affaire à des systèmes

¹⁶ L'imposteur, c'est lui – Réponse à Claude Allègre, de Sylvestre Huet, Editions Stock, Collection : Essais – Document, 24/04/10, 198 p.

complexes, il nous est impossible de produire autre chose qu'un modèle, par définition simplifié, qui ne nous permet plus de décrire en toute certitude, et en tous points, l'évolution du système. C'est évidemment le cas avec le devenir du système Terre.

Il convient d'établir une distinction entre sciences du diagnostic, qui consistent à produire les énoncés les plus vraisemblables possibles, et les technosciences, dont le but est de fabriquer des objets, par exemple avec la biologie de synthèse un vivant simplifié, susceptible de répondre à des objectifs industriels. On constate malheureusement une certaine tendance à confondre ces deux activités. Il importe de souligner que les technosciences poursuivent des objectifs commerciaux et industriels sans rapport avec la vocation de vérité des sciences du diagnostic.

Concernant la question du changement climatique, l'évolution des 40 dernières années a montré une dégradation plus rapide que ne le prédisaient les différents modèles. La trajectoire générale est celle prévue, mais non le rythme. Le réchauffement climatique représente un danger systémique, affectant le système Terre.

Enfin, concernant la disparition des espèces¹⁷, le chiffre que j'ai annoncé émane de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Cette statistique ne signifie pas que l'espèce humaine aura disparu dans 100 ans, mais que nos conditions de vie devraient profondément évoluer à cet horizon. En effet, nous avons considérablement fragilisé les écosystèmes sans lesquels notre survie deviendra impossible.

Pour la décision publique, il importe d'examiner la trajectoire globale en matière de biodiversité et de climat et non pas de s'arrêter sur les incertitudes pesant sur les aspects les plus détaillés de la recherche scientifique.

Philippe FRÉMEAUX

J'ai participé il y a 6 mois à un colloque organisé par le Muséum d'histoire naturelle sur le thème « L'homme peut-il survivre à lui-même ? ». Il est vrai que les différents intervenants ont présenté à cette occasion des éléments peu encourageants et dont la probabilité d'occurrence semblait très élevée.

Dominique BOURG

Sur les questions environnementales majeures, la littérature scientifique internationale est très riche. Les deux premiers modèles de simulation climatique ont été établis au début des années 1970. Un article paru dans *Science* il y a quelques années a démontré que le changement climatique avait évolué selon la trajectoire prévue par les modèles, mais avec un rythme plus soutenu que celui prévu.

Magali REGHEZZA

L'université française est un formidable outil de production de connaissance scientifique. La légitimité d'une expertise scientifique tient à son indépendance et à sa publicité. Les chercheurs universitaires sont actuellement indépendants et leurs travaux sont publics et critiquables. Il ne s'agit pas de contester à quiconque le droit de critiquer les sciences, bien au contraire.

A cet égard, le fait de ne pas avoir enseigné à nos étudiants comment se fabrique la science les empêche de se livrer à cet exercice critique. La science ne résulte pas d'un vote à la majorité ni du consensus. Son indépendance est aujourd'hui remise en cause par certains modes de financement. Cette problématique est particulièrement prononcée pour la recherche dans les sciences dures, qui nécessitent des financements conséquents.

Le débat tend à se focaliser sur des questions emblématiques telles que la biodiversité ou le changement climatique. Au fond, la question porte aujourd'hui sur la manière dont les démocraties contemporaines pourraient s'adapter aux changements économiques, politiques, sociétaux et environnementaux. Il ne s'agit plus de deviser de la précision des

¹⁷ L'Indice Planète Vivante, à titre d'exemple, initiative conjointe du WWF-International, de la Zoological Society of London, du Global Footprint Network et du Water Footprint Network, indique que le nombre de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons sur Terre a diminué de moitié entre 1970 et 2010.

différents modèles de prévision et de l'estimation précise d'élévation de la température terrestre. L'enjeu pour nos sociétés est de construire démocratiquement des formes d'adaptation sans accroître les inégalités.

Olivier MORIN

Si l'on admet que les théories scientifiques sont réfutables par nature, alors il devient clair que la science n'a pas de caractère dogmatique. Il est difficile pour les élèves d'appréhender la complexité et il appartient aux pédagogues d'élaborer des systèmes d'enseignement leur permettant de progresser dans ce domaine. Lorsque l'on s'adresse à des jeunes, je ne pense pas qu'il faille attendre qu'ils aient la capacité d'analyse nécessaire pour se projeter dans le futur, je pense au contraire que c'est parce qu'on les soumet à la complexité et aux incertitudes qu'ils développent cette capacité d'analyse. Ce n'est pas le développement qui permet l'apprentissage comme l'a cru Piaget en délimitant des « stades de développement », mais bien au contraire l'apprentissage qui permet le développement. Il convient d'amener nos élèves et étudiants à développer des raisonnements mobilisant leurs connaissances de manière critique. Je constate régulièrement que certains diplômés de l'enseignement supérieur éprouvent de grandes difficultés à expliquer avec des mots simples les liens entre leurs connaissances disciplinaires et les actions quotidiennes (par exemple peu d'étudiants en biologie justifient clairement la nécessité de se laver les mains : l'argument le plus souvent avancé est de « tuer les microbes », alors que la plupart des savons que nous utilisons ne sont pas antiseptiques). L'enjeu pour notre société est d'éduquer les citoyens à la lucidité, de les amener à questionner de manière critique les affirmations, sans pour autant céder au relativisme.

Philippe FRÉMEAUX

Vos propos m'évoquent un débat concernant les programmes de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire. Une partie des économistes dominants estimaient que l'enseignement devait commencer par les théories solides et selon eux indiscutables telles que le coût d'opportunité ou la loi du marché, mais d'aborder les débats macroéconomiques ultérieurement, une fois les bases acquises. Nous partageons aujourd'hui les mêmes réserves sur ce genre d'approche.

Elena PASCA

Je souhaitais rebondir sur le propos selon lequel la science devait être critiquable.

Selon le mouvement anglo-saxon *old priors* et Initiative transparence santé en France, les données des essais cliniques doivent être accessibles. Cependant, l'industrie pharmaceutique finance la formation médicale continue à hauteur de 98 % et les revues dans lesquelles figurent les résultats des essais cliniques.

Les publications qui rendent compte de la recherche sont souvent rédigées par des auteurs en sous-main. La plupart du temps, les investigateurs principaux n'ont pas accès à l'intégralité des données. En outre, les grandes multinationales ont recours à des sociétés de recherche sous contrat totalement soumises au cahier des charges de leur commanditaire.

La question de la transparence se pose pour les données scientifiques et les conflits d'intérêts. En l'occurrence, se contenter de déclarer les conflits d'intérêts ne règlera pas les problèmes.

Si le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) était adopté en l'état, les Etats perdraient de la faculté de prendre les décisions restrictives pour protéger la santé publique ou l'environnement. Les multinationales pourraient engager des poursuites à l'encontre des États au titre des pertes qu'il subirait du fait d'une législation restrictive.

Thierry GROSJEAN, Président de CAPEN 71, membre de France nature environnement

Dans le domaine de la lutte pour la préservation de l'environnement en Bourgogne, nous partageons sur le terrain les constats dressés jusqu'à présent par les différents

intervenants. Pour autant, les propos tenus jusqu'à présent n'apportent pas de solution concrète.

Malgré le SDAGE, la quasi-totalité des élus continue de nier l'existence des zones humides et de chercher à obtenir des dérogations. S'agissant des pesticides, le système dérogatoire est devenu la norme.

A mon avis, les élus ne sont pas moins sages que la moyenne de la population. La plupart connaissent les lois et des dispositifs tels que le SDAGE, mais n'en tiennent pas compte pour des raisons économiques et électorales.

Au cours de la dernière décennie, les ministères ont multiplié les consultations, mais les conclusions qui en découlent ne sont jamais prises en compte. Il en va de même pour les enquêtes publiques. Les outils à la disposition des associations environnementales sont donc inutiles et la situation empirera avec le traité de libre-échange transatlantique (TAFTA).

Enfin, la mobilisation à Sivens a montré que les zones à défendre (ZAD) s'affirmaient comme une nouvelle expression de la démocratie.

Nadège AUSTIN, Directrice d'Alterre Bourgogne

Je souhaite remercier tous les intervenants pour leur participation à cette conférence et j'aimerais que Dominique Bourg apporte des précisions au sujet du principe de précaution et des modalités de sa mise en œuvre à l'échelle d'un territoire.

Dominique BOURG

Dans un contexte d'incertitude scientifique, le principe de précaution consiste à prendre des mesures propres à réduire le risque de dommages graves et irréversibles sans attendre une éventuelle certitude. Les mesures en question doivent être « *provisoires et proportionnées* ».

Un malentendu fréquent a conduit à interpréter ce concept comme un principe d'éradication du risque. Sachant que ce principe concerne des risques environnementaux globaux, ces derniers sont par définition perçus sur le tard et il est donc impossible de les éradiquer.

Le principe de précaution n'équivaut pas à la recherche du risque zéro, puisque cette dernière est contradictoire avec la notion de moyens proportionnés. Face à certains risques, attendre avant de décider reviendrait à se condamner ensuite à l'impuissance face au danger. Le principe de précaution s'applique donc rarement et à des risques aux caractéristiques très particulières.

Contrairement à certains préjugés, le principe de précaution n'est pas un obstacle à la science ni à la technique. Il consiste seulement à mettre en évidence les risques graves et irréversibles qu'une technique est susceptible de causer en l'état des connaissances à un instant donné. Le principe de précaution contraint à revoir une technique donnée afin de réduire le risque de dommages graves et irréversibles potentiels ; par là même, il favorise une innovation intelligente et utile à la collectivité.

Le principe de précaution contraint à produire des connaissances scientifiques pour comprendre les conséquences des technosciences. Ce principe a fait l'objet de nombreux contresens. Par exemple, Jean-Pierre Raffarin a estimé en 2003 que le principe de précaution n'avait pas été mis en œuvre pour éviter que des automobilistes soient bloqués sur l'A10 à l'occasion d'un épisode neigeux. Face à l'épidémie de fièvre aphteuse, l'administration a justifié les bûchers d'animaux par le principe de précaution alors qu'il s'agissait en réalité d'une mesure de prévention.

Table ronde

Comment élaborer une vision partagée du territoire ?

Participaient à la table ronde :



Florence DENIER-PASQUIER

Vice-présidente de France nature environnement, membre du Conseil économique, social et environnemental



José ALMEIDA

Maire de Longvic (Côte-d'Or), président du syndicat mixte de l'aéroport Dijon-Longvic



Jo SPIEGEL

Conseiller général du Haut-Rhin, maire de Kingersheim, président délégué de l'agglomération de Mulhouse (Haut-Rhin)

Philippe FRÉMEAUX

Ce matin, il a notamment été souligné que l'action devait être menée localement et globalement et que l'articulation entre les différents niveaux était un enjeu majeur. Pour autant, cela n'interdit pas de commencer par une réflexion sur des questions de proximité. L'un des enjeux de la démocratie réside dans la capacité à élaborer une vision partagée du territoire.

Transition écologique des territoires et renouveau de la démocratie environnementale - Florence DENIER-PASQUIER

France nature environnement (FNE) est une fédération qui rassemble plus de 3 000 associations en métropole et en outre-mer. Il m'a été demandé de présenter le point de vue des associations sur l'élaboration d'une vision partagée du territoire. Le projet de barrage de Sivens, qui a été évoqué ce matin, illustre selon notre fédération des carences démocratiques dans le processus décisionnel des projets d'aménagement de territoire.

Les débats sur des cas du type du barrage de Sivens ne sont pas rares. Dans l'avis sur la gestion et l'usage de l'eau en agriculture, que j'ai conduit et qui a été voté par le Conseil économique social et environnemental (CESE) en avril 2013, nous avons mis en évidence

un clivage très net entre deux approches de la gestion de l'eau et de l'agriculture du territoire. Parmi les points de dissensus figurait la logique d'aménagement des retenues d'irrigation.

L'exemple du barrage de Sivens montre l'imbrication des territoires et le fait que les débats nationaux proviennent souvent des conflits au niveau local. Il est nécessaire de franchir une nouvelle étape de maturation démocratique, d'apprendre de ces conflits et de mieux les gérer afin de dégager une vision partagée du territoire. En effet, ces conflits sont lourds de conséquences sur le plan humain dans les territoires concernés, car ils opposent des voisins, des familles qui partagent la vie quotidienne. Au sein de FNE, nous n'aurions pas cru que d'aussi vives tensions émergeraient si rapidement sur le territoire.

Dans l'avis voté par le CESE, j'avais indiqué qu'en l'état des connaissances scientifiques, les conséquences du changement climatique sur la raréfaction de la ressource en eau allaient faire se multiplier des conflits autour de l'appropriation de la ressource en eau. Je pensais que cette hypothèse se concrétiserait à un horizon de 10 ans : le conflit autour de Sivens n'est arrivé qu'un an et demi après. Manifestement, dégager une vision partagée du territoire constitue donc un enjeu démocratique majeur si nous souhaitons entretenir un climat social paisible.

À mesure que les tensions s'aggravaient sur le terrain à l'été 2014, France nature environnement avait demandé une expertise indépendante au ministère de l'Écologie afin de répondre aux questions posées par les associations locales. L'analyse de l'utilité et des choix techniques opérés pour ce projet d'ouvrage était géré par une association locale membre de France nature environnement. Certaines questions avaient été soulevées depuis plus de 3 ans, sans réponse des responsables publics. Par ailleurs, dans des territoires proches, un autre barrage de même conception avait été annulé par le tribunal... hélas, une fois construit.

Le rapport d'expertise du ministère de l'écologie a montré que le processus de décision à l'échelle du bassin Adour-Garonne était conçu pour aboutir à ce projet, quitte à le surdimensionner. Les experts reconnaissent aujourd'hui que le besoin était surévalué de 50 %, notamment pour obtenir des financements publics. Le système de décision locale était conçu de telle sorte qu'il était impossible de s'écarter de la solution unique.

Les études d'expertise ont révélé de nombreuses données fausses ou non réactualisées sur ce bassin versant du Tescou : mesures des débits d'étiage, mais aussi baisse des surfaces irriguées. Tel que projeté initialement, le projet de barrage de Sivens aurait conduit à créer un ouvrage qui aurait été rempli seulement à 50 % une année sur deux !

Malheureusement, il a fallu un mort pour sensibiliser les élus et l'État aux sérieuses carences démocratiques du processus de décision sur ces projets d'aménagement du territoire. En particulier, les questions soulevées à l'échelle locale n'étaient jamais remontées au plus haut niveau de l'État sans que pour autant l'échelon local de l'État ne daigne apporter des réponses.

Bien que France nature environnement, ses associations et ses bénévoles participent aux dispositifs de démocratie participative tels que les enquêtes publiques et les comités consultatifs, ils ont globalement le sentiment d'être peu entendus. Les projets sont présentés aux instances de démocratie participative à un stade où ils ne peuvent plus évoluer. Ces procédures semblent donc avoir un caractère purement cosmétique, dans le sens où elles visent seulement à habiller les décisions déjà prises des pouvoirs publics.

Philippe FRÉMEAUX

Permettez-moi une provocation : la complexité mérite-t-elle une simplification, comme le mentionne l'article 28 de la loi Macron ?

Florence DENIER-PASQUIER

Il est probablement nécessaire de retrouver plus de simplicité dans l'application des procédures. Notons cependant que cette complexité est parfois bien pratique pour ne pas mettre en œuvre le code de l'environnement. À titre d'exemple, les dérogations pour la destruction des espèces protégées (faune ou flore) sont instruites en dernier lieu, à un stade où les projets ne peuvent souvent plus évoluer.

France nature environnement a publié une carte des projets nuisibles à l'environnement mais aussi une carte des projets positifs, afin de ne pas s'inscrire seulement dans l'opposition. Parmi les projets nuisibles et contraires à l'intérêt des territoires, je citerai Notre-Dame-des-landes ou les projets de Center Parcs. La méthode de ce promoteur consiste à choisir plusieurs territoires voisins et à les mettre en concurrence pour obtenir le financement des équipements connexes (stations d'épuration, voiries...) par les fonds publics. Center Parcs choisit ensuite d'implanter son projet sur le territoire le plus offrant.

Suite au conflit apparu sur le projet de Center Parcs à Roybon en Isère, un débat public vient d'être décidé sur les projets concernant la Franche Comté et la Bourgogne, ce qui a permis d'engager une concertation en amont et d'éviter que la situation ne dégénère. Les citoyens sont désireux de s'investir dans les structures de démocratie participative, mais peuvent en être découragés par le sentiment de ne pas être écoutés ou de ne pouvoir réellement influencer sur les projets. Il serait donc souhaitable de systématiser cette concertation la plus en amont possible afin d'identifier les réels besoins du territoire et de lui donner un poids sur la conception des projets. Nous revendiquons une participation à l'élaboration de la décision et une meilleure information sur les différentes alternatives.

D'une part, la population est de plus en plus sensibilisée aux enjeux climatiques et aux problématiques environnementales et d'autre part, elle est confrontée à des projets territoriaux au sujet desquels elle n'a pas même été consultée. Ce hiatus, cette contradiction démocratique risque de déboucher sur une multiplication des conflits comme à Sivens.

Construire la concertation autour des projets d'aménagement à l'échelle d'un territoire demande du temps et un apprentissage collectif, parce que de multiples enjeux sont à considérer. En l'absence de lieu d'échange pour se faire, les acteurs en sont réduits à se réfugier dans l'opposition. À Sivens, il n'existe pas de structure de concertation telle qu'une commission locale de l'eau pour élaborer un SAGE¹⁸. L'émergence des défis écologiques ne peut ignorer les controverses et les contentieux : il appartient aux élus de conduire les projets en tenant compte des avis contradictoires, de s'appuyer sur une concertation solide qui permettra de donner plus de légitimité aux projets.

Au sein de France nature environnement, nous croyons dans la culture du compromis qui permet de dégager plusieurs solutions à une problématique donnée. Pour chaque problématique environnementale majeure, les grandes tendances sont identifiées et il convient à présent de décliner ces enjeux à une échelle territoriale de proximité.

Philippe FRÉMEAUX

Contrairement à ce que laissent entendre certains discours, je retiens de cette intervention qu'il existe plusieurs alternatives pour traiter une problématique donnée. Par ailleurs, il a été souligné que la construction d'une vision partagée se fonde sur la démocratie participative et le dissensus. À cet égard, la position de l'élu s'avère délicate, car il lui revient de représenter ses électeurs, mais aussi le reste de la population. Les deux intervenants à venir nous expliqueront comment ils s'y sont pris pour promouvoir leurs idées et y faire adhérer les citoyens de leurs agglomérations.

Témoignage de José ALMEIDA

Merci de m'avoir invité pour témoigner de l'expérience initiée en 1995 à Longvic, commune située au sud de la communauté urbaine du Grand Dijon et qui regroupe 9 300 habitants dans trois secteurs : une zone industrielle, un secteur d'habitat, des espaces naturels.

Notre projet visait dès l'origine à valoriser les espaces naturels et nous avons élaboré la première charte de l'environnement de la Côte d'Or en 1998. Une longue maturation a été nécessaire pour sensibiliser la population et les élus aux questions environnementales. En 2009, la démarche a été élargie aux associations et aux acteurs économiques afin de traiter la thématique du développement durable.

¹⁸ SAGE ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ; document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente

À cette époque, j'étais premier adjoint de la députée de maire de Longvic. A ce titre, j'assumais la responsabilité du développement économique et du développement durable. Nous avons conscience de la nécessité de faire participer les habitants à cette démarche. La difficulté portait à ce titre sur l'acculturation des élus sur les questions de développement durable. Dans un premier temps, la députée maire et moi-même nous sommes employés à sensibiliser les autres élus et les services publics municipaux.

Nous avons fait appel à un bureau d'études afin de nous accompagner dans la mise en œuvre du projet, étant donné que nous ne sommes pas experts des questions économiques et environnementales. Nous avons organisé des groupes de parole thématiques afin de recueillir le point de vue des habitants et de l'intégrer à notre feuille de route. Cette démarche a nécessité plusieurs mois de travaux et a permis de croiser des enjeux parfois divergents dans une synthèse.

À l'origine, nous n'avions pas inscrit la charte de qualité environnementale et de développement durable dans une démarche d'Agenda 21, car nous la jugions trop contraignante. Notre but était d'aboutir à une vision partagée par la population et les acteurs locaux sur les 10 ans à venir. À cet égard, nous avons entrepris d'établir de grands principes, d'identifier les moyens et de définir précisément des actions innovantes. En l'absence d'échéance électorale, nous avons eu le temps de consolider le programme adopté en 2008 et de mettre en œuvre le plan d'action qui en découlait.

En 2011, cette charte de qualité environnementale a permis à Longvic d'être la première commune de l'agglomération à obtenir le label Agenda 21. Par ailleurs, nous venons d'obtenir le label d'écoquartier pour les rives du Bief grâce au concours de la DREAL. Lorsque le projet de charte a été lancé en 1998, l'objectif n'était pas d'obtenir ces labels mais de valoriser la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de Longvic, dans ses trois composantes : espaces verts, zone industrielle, secteur d'habitat.

Afin d'assurer le suivi de mise en œuvre de l'Agenda 21, un comité de pilotage regroupant les associations, les entreprises et les habitants volontaires se réunit annuellement. A cette occasion, un rapport d'analyse est présenté par un(e) stagiaire de l'université de Bourgogne conjointement avec les chefs de service de la mairie de Longvic.

En tant que maire de Longvic depuis mars 2014, j'ai vécu l'expérience de la mise en œuvre de ce projet – qui a nécessité une très longue maturation – à travers notre campagne électorale. Pendant les élections municipales, j'ai souhaité que ce projet innovant soit construit avec le concours de la population. Afin de prolonger le projet municipal adopté par la population, nous avons entrepris la mise en place des commissions de quartier.

Philippe FRÉMEAUX

Merci pour cette intervention dans laquelle vous avez parfaitement expliqué la manière dont vous aviez associé la population et les acteurs locaux à la démarche. Pouvez-vous nous citer trois exemples de réalisations particulièrement innovantes à Longvic de votre point de vue ?

José ALMEIDA

Nous avons mené deux actions qui avaient en commun d'être orientées vers la sensibilisation du public scolaire.

Le premier projet a donné lieu à la distribution de documents pédagogiques relatifs au tri des déchets dans les écoles maternelles, élémentaires et dans les collèges, bien que ces derniers ne relèvent pas de la compétence de la Ville.

Le deuxième projet portait sur la création d'une cité jardin préalablement à la construction de logements neufs. Cette initiative a été menée avec le concours d'un paysagiste, de la population et des élèves du quartier.

Philippe FRÉMEAUX

Merci pour ce témoignage.

Témoignage de Jo SPIEGEL

En tant que maire d'une commune de 13 000 habitants au nord de Mulhouse, je me suis attaché avec l'équipe municipale à mettre l'accent sur l'éducation et la culture. Le fait de privilégier l'humain et le vivre ensemble plutôt que la pierre relève clairement d'un choix politique.

Par ailleurs, nous avons choisi de nous concentrer sur des mesures durables plutôt qu'aux apparences. Cela consiste par exemple à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires plutôt qu'à augmenter le nombre de géraniums sur l'emprise de la commune.

Mon expérience en tant qu'élu m'a convaincu que le renouvellement de la démocratie se réaliserait dans nos communes. Le nouveau virage démocratique se construit ici et maintenant dans nos territoires. Je crois que l'intercommunalité doit conjuguer un territoire vécu, autrement dit qu'elle constitue l'interface entre le global et le local, le politique et le civique, le collectif et l'individuel.

En tant que conseiller général, j'ai milité pour la création des conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au profit de deux niveaux de décision, le couple commune/communauté d'agglomération et la Région, car ils me paraissent appropriés pour agir à l'aune des préoccupations des citoyens. A ce titre, je suis scandalisé par la manière dont la réforme territoriale des grandes régions a été menée. Cependant, l'enjeu ne réside pas aujourd'hui dans le clivage gauche/droite, mais dans la réduction du fossé vertical entre la population et ses représentants.

Plus nous travaillons à l'amélioration de la représentation dans la commune de Kingersheim et plus je réalise l'ampleur des transformations démocratiques encore nécessaires.

Un nouvel âge démocratique est nécessaire pour sortir du domaine de l'affectif, de la posture et de la caricature en politique. Dans notre livre collectif¹⁹ *Faire connaître la démocratie*, nous défendons l'idée que « *l'épreuve fait la preuve* ». A mon sens, la démocratie est une épreuve. Afin d'éviter que les électeurs ne se tournent vers les extrêmes, les politiques ont tout d'abord le devoir de « *parler vrai* ».

La maturité politique nécessite selon moi l'acceptation de sa part de fragilité et j'estime à cet égard avoir suivi mon cheminement personnel. Le pouvoir d'action collective et la véritable démocratie participative imposent de développer un rapport modeste au pouvoir lorsqu'on l'exerce. Appliquer ce principe demande de la persévérance, mais je considère que tel est le devoir de tout représentant du peuple.

Par ailleurs, un représentant doit avoir la capacité de prendre du recul, d'effectuer des allers-retours entre pensée et pratique, réflexion et action, silence et engagement. Mes références ne sont pas avenue de Solferino, mais Hannah Arendt²⁰ et Emmanuel Lévinas²¹: il s'agit pour moi de définir ma responsabilité et mon regard dans l'espace public.

À l'issue de notre premier mandat, j'ai noté que les électeurs avaient choisi une équipe conduite par un maire socialiste dans une ville traditionnellement ancrée à droite. Lors du premier mandat, la population a constaté que de nombreuses actions ont été menées en sa faveur, dans le cadre d'une approche républicaine qui consiste à « *faire pour les gens* ».

Si cette action explique que nous ayons recueilli 65 % des voix au premier tour et que les réunions de quartier ont rassemblé de très nombreux citoyens, tel n'était pas l'objectif poursuivi. L'enjeu n'est pas d'établir une relation de fournisseur à client ou d'assistanat civique dans le cadre d'une démocratie providentielle, mais de construire une société de responsabilité.

De mon point de vue, les élus n'ont pas toute délégation, mais plutôt la responsabilité d'être des animateurs du processus décisionnel. Nous avons travaillé dans cette logique

¹⁹ Pierre-Olivier Archer, Jean Laversanne, Guillermo Martin, Patrick Plantier, Jo Spiegel. *Faire (re)naître la démocratie*. Chronique sociale, 2013

²⁰ philosophe allemande (1906-1975)

²¹ philosophe français (1906-1995)

afin de réduire le fossé entre les représentants et les représentés et d'éviter que les élus n'évoluent en cercle fermé.

À ce titre, la sélection des candidats pour les emplois aidés dans notre commune n'est pas assurée par le maire, les agents, ni les fonctionnaires. A la maison de la citoyenneté, nous tirons les candidats au sort. J'ai vu certains parents pleurer lorsque leur enfant a été choisi, parce qu'ils ont fait à cette occasion l'expérience de l'égalité des chances qui manque cruellement dans notre société. J'ai refusé la Légion d'honneur, parce que je considère qu'œuvrer pour l'égalité des chances ne mérite aucune distinction particulière. Je crois que le rôle d'un politique n'est pas de recevoir une médaille pour son action.

Philippe FRÉMEAUX

Ayant moi-même refusé une proposition du même ordre, je considère que c'est le meilleur moyen pour un journaliste de recevoir un éloge funèbre de son vivant, ce qui est préférable.

Jo SPIEGEL

Comme je l'expliquais à Laurent Ruquier sur Europe 1, mon refus ne participait pas d'un geste d'immodestie. J'ai souhaité envoyer un message fort, car je suis persuadé que les citoyens les moins favorisés ne comprennent pas certains comportements des politiques.

Je considère que la démocratie consiste à faire avec les gens plutôt que faire pour les gens. A mon sens, la transition écologique ne pourra s'opérer sans transition démocratique. Ce dernier terme, contrairement à ce qui m'est parfois reproché, n'est pas une provocation. Nous devons œuvrer en France à une transition démocratique pour sortir d'un système qui se fonde sur la séduction, la caricature et la posture.

Il faut travailler à ce que j'appelle la démocratie de construction afin de réenchanter le temps électoral. Je propose une véritable révolution démocratique, un retournement complet. A cet égard, nous devons renforcer l'exercice de la démocratie en dehors des échéances électorales, associer les citoyens aux décisions, fertiliser les points de vue différents plutôt que de se complaire dans les affrontements stériles, développer le pouvoir d'agir pour construire des chemins d'espérance.

Notre action dans la commune de Kingersheim s'appuie actuellement sur ces quatre piliers et il ne s'agit pas d'une démarche aisée. En effet, nous cherchons à impliquer les citoyens modestes, ceux qui ne se sentent jamais concernés. Une démocratie édifiante est nécessaire pour opérer la transition énergétique et écologique. Ainsi, le plan climat a été élaboré avec le concours des citoyens.

Il s'agit de passer « du tout ou rien » au « plus ou moins » et de parvenir au « compromis dynamique », du face à face stérile et infantile au côte à côte coproductif. Tant que la démocratie se complaira dans l'infantilisme, la politique restera une cour de récréation.

La transition démocratique nécessite un effort des élus, mais aussi des administrés qui devront se départir de l'individualisme privé : il s'agit de passer du je au nous, de l'immédiat au long terme et du particulier au général. C'est ce qu'on appelle l'universalité de la démocratie qui ne s'apparente en aucun cas à l'addition des égoïsmes, ni à une moyenne des envies. Il s'agit de reconnaître la singularité de la parole de chacun, de gagner en réciprocité dans les échanges et de construire du commun.

A mon sens, la décision publique se caractérise par les trois éléments suivants : la complexité, la durée et l'altérité. À ce titre, la démocratie doit être lente. L'action du politique doit aussi servir l'intérêt des générations futures, conformément à l'éthique de responsabilité selon Hans Jonas²². Sans une telle exigence, nous continuerons d'aller vers une impasse.

La démocratie doit être édifiante, lente et interactive, c'est-à-dire qu'elle doit permettre des échanges permanents entre élus et citoyens. C'est pour cette raison que nous avons instauré en 2004 avec nos administrés les états généraux permanents de la démocratie. A chaque fois qu'un sujet est mis au débat démocratique, c'est une nouvelle naissance.

²² philosophe allemand (1903-1993)

Cette approche met chaque citoyen en position d'être coproducteur de l'intérêt général et copropriétaire de la décision démocratique.

Ainsi, nous avons établi une grammaire démocratique exigeante à Kingersheim. Elle implique pour les politiques de se mettre à l'écoute, d'informer et de donner du sens, de débattre, délibérer et réinventer l'agora, de construire ensemble et de coproduire, de favoriser l'engagement des politiques, des organisations et des citoyens. En tant que maire de Kingersheim, je suis signataire du Pacte civique selon lequel le changement nécessite la mobilisation de toutes les ressources démocratiques, c'est-à-dire des politiques, des organisations et des citoyens.

En 2006, nous avons construit la maison de la citoyenneté, que je considère comme la fabrique de la démocratie. C'est le lieu de toutes les fonctions démocratiques : le débat, la décision, l'élaboration. Pour chaque séance démocratique, nous réunissons autour de la table les ressources nécessaires. La maison de la citoyenneté est le lieu de trois cultures démocratiques : l'utopie ou l'espérance, la résistance ou l'indignation, l'engagement et la régulation.

Le drame de notre pays est qu'il compte des spécialistes de l'espérance, de l'indignation ou de l'engagement. Il importe pourtant que les politiques et les citoyens se réclament de ces trois cultures. La maison de la citoyenneté doit être une fabrique de la responsabilité en favorisant l'émergence de ces trois cultures. Afin de fertiliser les points de vue, il est nécessaire de s'appuyer sur des ingénieurs du débat public à même de donner la parole, la faire émerger, la réguler et la partager.

Dans le cadre de notre réflexion sur le processus décisionnel, nous avons décidé de réunir un conseil participatif dédié à un objet lorsqu'une thématique le nécessite. Cela permet aux participants d'assister au processus dans sa totalité et de mesurer le résultat de leur travail. Ainsi, nous avons par exemple réuni parents, enseignants, associations, élus, collaborateurs et experts afin de traiter la question des rythmes scolaires. La fonction des conseils participatifs est de construire des compromis dynamiques en fertilisant les points de vue.

Plusieurs conditions sont essentielles à l'exercice de la démocratie. Premièrement, une séquence démocratique doit être précédée par un cycle de formation préalable. Il faut donc prendre le temps nécessaire pour que chacun comprenne les enjeux. Deuxièmement, le débat ne doit pas être animé par le décisionnaire final. Troisièmement, il importe de délimiter le périmètre démocratique en précisant ce qui est négociable ou pas.

Pour faire la liaison entre la transition écologique et la participation, nous révisons le plan local d'urbanisme (PLU) avec les habitants. Nous avons organisé une réunion publique, puis un conseil participatif. Le travail s'est effectué dans des ateliers sous la supervision d'un consultant qui a mis les participants en situation de construire le PLU.

Afin d'améliorer les services et les équipements pour les habitants, il a paru nécessaire de refondre notre communauté de communes dans l'agglomération. Cependant, et je trouve cela scandaleux, certains territoires se sont repliés sur eux-mêmes afin de conserver leurs richesses. Nous avons ensuite lancé le plan climat énergie territorial selon ma méthode.

Dans le cadre de la phase d'information, le centre d'initiative sensibilise 35 000 personnes par an à la nature et à l'environnement : il s'agit de la phase d'information. Ensuite, 5 000 personnes ont participé au débat organisé par le conseil participatif en 2006-2007 dans la phase d'élaboration. Enfin, la dimension d'engagement s'est concrétisée par la signature du plan climat, soit 750 actions, par 150 acteurs. Afin d'éviter un essoufflement de la démarche, nous préparons actuellement une deuxième phase du plan climat.

Je citerai un dernier exemple en matière de transition énergétique et écologique. Nous avons travaillé à la reconversion d'une friche industrielle privée en un écoquartier. Cette expérience s'est poursuivie pendant 18 mois, mais n'a pas abouti en raison de l'opposition du propriétaire foncier. Le projet visait à combiner haute qualité démocratique, humaine et environnementale.

En conclusion, je pense que la haute qualité démocratique est susceptible d'être mise en œuvre à petite échelle. Le processus doit commencer par une réunion publique et se poursuivre par un conseil participatif regroupant au maximum 80 participants. La difficulté

réside dans la restitution régulière de l'état d'avancement des décisions par le biais de forums débats ou d'internet.

Par ailleurs, la question porte sur la manière de toucher les citoyens qui votent pour le Front national parce qu'ils se sentent oubliés des politiques. Afin de leur donner la parole, nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau dispositif démocratique à Kingersheim, Agora 15-20. Cette instance de débat public sera animée par les agor'acteurs, c'est-à-dire un collège d'habitants ayant participé activement aux conseils participatifs. Il leur reviendra de définir les modalités de renouvellement de l'instance en lien avec les élus et les organisations.

Je suis convaincu que la crise démocratique est à l'origine des difficultés actuelles. Nous devons donc dégager tous ensemble une vision, donner du sens à notre action et la partager avec les habitants avant de raisonner en termes de programme ou de performance.

Échanges avec la salle

Céline BRAILLON, DREAL Bourgogne

Je me réjouis d'être en face de deux maires qui affichent à la fois de hautes ambitions sociales et écologiques. En tant qu'ancienne militante associative, les propos de Dominique Bourg selon lesquels les problèmes environnementaux seraient invisibles parce qu'ils portent sur le long terme m'interpellent. Lorsque l'urgence sociale et l'urgence écologique se conjuguent, les inégalités se creusent à court terme. Quels sont les moyens à notre disposition pour favoriser la prise de conscience de ces enjeux de court terme ? Comment mettre en œuvre la haute qualité démocratique, lorsque les inégalités sociales et écologiques s'aggravent ?

De la salle

Face aux carences démocratiques évoquées par Florence Denier-Pasquier, quel est le rôle du préfet en dehors de l'attribution de dérogations ?

Par ailleurs, le discours de Jo Spiegel m'a donné l'envie de me rendre à Kingersheim pour me rendre compte des pratiques démocratiques locales.

De la salle

Monsieur Spiegel, avez-vous relevé une évolution du vote en faveur du Front national à Kingersheim ?

Philippe FRÉMEAUX

Les deux questions portent sur l'articulation entre les enjeux écologiques, démocratiques et sociaux. La lutte contre les inégalités sociales est une condition essentielle de la transition écologique. D'une part, les moins favorisés pourraient avoir le sentiment de subir des sanctions, alors qu'ils ont peine à assurer leur subsistance. D'autre part, les plus riches cherchent à consolider leurs avantages.

Jo SPIEGEL

La transition énergétique doit contribuer à l'amélioration de la condition sociale pour les citoyens afin d'avoir une chance de réussir. La lutte contre la précarité énergétique est donc un élément crucial.

Philippe FRÉMEAUX

Il aurait probablement été pertinent d'appliquer d'abord l'écotaxe en Alsace, car la population y est plutôt favorable.

Jo SPIEGEL

L'écologie, pour être mise en œuvre avec succès, doit avoir un impact social positif. A cet égard, il faut renforcer le caractère incitatif des mesures de préservation de l'environnement. Par exemple, l'isolation des constructions a un intérêt environnemental, social et économique.

Selon une étude réalisée dans l'agglomération, l'amélioration de la qualité énergétique des bâtiments représenterait un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros et 1 500 emplois non délocalisables pendant 15 ans. Pourtant, le Conseil régional continue d'accorder des aides à l'économie sans évaluer leur impact.

Philippe FRÉMEAUX

L'isolation du logement devrait être gratuite pour les plus pauvres et obligatoire pour les autres. Il pourrait être envisageable de prévoir une obligation de revente à 15 ans avec un caractère fortement incitatif.

Jo SPIEGEL

Tout à fait.

Le projet Agora 15-20 s'apparentera à une consultation populaire dans laquelle les thématiques ne sont pas imposées, mais dont la vocation sera permettre aux citoyens de créer le « désir démocratique ». Il convient de mettre les citoyens en position de réfléchir par eux-mêmes et d'atteindre la dimension universelle de la démocratie.

A Kingersheim, nous nous efforçons de faire émerger la haute qualité démocratique, sans pour autant parvenir à décider avec l'ensemble de nos 13 000 habitants. Le score du Front national n'a pas diminué et le taux d'abstention est comparable à celui des communes de taille similaire.

Compte tenu de mon étiquette politique j'aurais logiquement dû obtenir un score de 30 % dans ma commune. Or nous avons obtenu 65 % des votes aux élections municipales 9 mois après l'élection de Monsieur Sarkozy en 2008. Ce score montre que le clivage gauche-droite a été dépassé dans notre commune. Nous avons été en mesure de fédérer les citoyens afin qu'ils soient parties prenantes du bien commun.

Certains citoyens me détestent, parce que les impôts ont augmenté depuis 1989. Mon discours est clair sur le sujet : le taux de prélèvement obligatoire a probablement augmenté de 200 % depuis que j'ai accédé à la fonction de maire, mais reste inférieur au taux observé dans les communes de taille comparable. La culture représente 20 % du budget de fonctionnement de Kingersheim, mais c'est l'une des clés pour faire émerger une communauté de citoyens parties prenantes de la ville.

José ALMEIDA

Notre commune est passée à gauche au prix d'un travail de fourmi. Je perçois la nécessité de nouer des liens au quotidien entre le maire, l'équipe municipale et les citoyens. Afin d'articuler les thématiques de l'environnement, du social et de l'économie, il est nécessaire de donner du sens aux actions que l'on engage.

Malgré tous les groupes de parole que nous avons créés, nous avons encore des progrès à réaliser. En effet, je constate que ce sont souvent les mêmes citoyens qui participent à ces instances de démocratie participative. J'avoue encore chercher comment atteindre les citoyens qui restent silencieux.

Florence DENIER-PASQUIER

Les préfets ont beaucoup de pouvoir réglementaire en matière d'environnement. Ils sont aussi promus en fonction de la qualité du dialogue avec les « grands élus » et les principaux acteurs économiques locaux, en sachant qu'ils sont nommés à un poste pour deux ans environ. Les conflits environnementaux ont du mal à être perçus comme susceptibles de perturber le climat social, surtout en période de crise économique. Ne faut-il pas faire évoluer la fonction préfectorale pour mieux prendre en compte la dimension

environnementale ? N'y a-t-il pas une médiation territoriale plus efficace à inventer face aux conflits environnementaux, ceux-ci se déroulant souvent sur des périodes longues ?

Philippe FRÉMEAUX

La fonction préfectorale a longtemps visé à reproduire l'ordre social et à assurer la continuité de l'État. Au cours des trente dernières années, la dimension économique a été progressivement intégrée comme une composante de cet ordre social. Il reste aujourd'hui à faire de même pour les questions environnementales, mais le chemin à parcourir est conséquent.

Serge WASZAK, responsable du centre de culture scientifique, technique et industrielle

J'ai retenu que les intervenants avaient entrepris de redynamiser le dispositif démocratique sur leur territoire. Ils ont montré que la collectivité locale était l'un des lieux de possible réinvention de la démocratie : cela me paraît fondamental.

Par ailleurs, j'ai noté que les experts avaient été renvoyés à leur place, celle de l'expertise. Il me paraît souhaitable de définir une stratégie de compromis en fonction des ressources et de laisser aux politiques la responsabilité de la mettre en œuvre. La fonction d'élu au suffrage universel n'a pas la même valeur que celle d'acteur associatif face aux enjeux de la démocratie.

Christophe MOUY

J'ai été impressionné par l'énergie qui se dégage de l'intervention de Jo Spiegel. C'est à son inventivité que j'aimerais faire appel : comment les citoyens peuvent-ils s'y prendre pour interpeller des élus peu enclins à agir et faire évoluer leurs certitudes ?

Jo SPIEGEL

Je pense que le pouvoir d'agir citoyen, qui ne s'apparente pas à une somme d'intérêts individuels, émergera prochainement sous une forme nouvelle dans notre société. Les nouvelles initiatives sont nombreuses en France et il est probable que la presse ne s'en fait pas suffisamment l'écho. Dès lors que 10, 20 ou 30 personnes s'engagent dans un projet sur un territoire donné, une dynamique est amorcée et attirera tôt ou tard l'attention des élus.

Une association écocitoyenne s'est constituée dans ma commune et m'a présenté un projet de création d'un café-théâtre-épicerie bio dans un ancien bâtiment industriel de textile. J'ai convaincu le conseil municipal au terme d'un long débat d'inscrire 1,5 million d'euros supplémentaires au budget afin de favoriser le pouvoir d'agir citoyen. Le bâtiment a été rénové, l'association s'y est installée et a créé 7 emplois.

Un festival a été organisé dans ce lieu de vie fantastique en arrière-plan duquel un terrain sera mis à la disposition d'un jeune couple d'agriculteurs qui développera des circuits courts et bio. Ainsi, la volonté citoyenne peut franchir des obstacles majeurs et, dans cet exemple, a abouti à la création d'un lieu culturel de convivialité intergénérationnelle. Mon conseil est donc de s'engager dans les initiatives citoyennes, de persévérer et d'inventer.

Thierry GROSJEAN, Président de CAPEN 71, Membre de France nature environnement

Ces dernières années, des centaines, voire des milliers d'initiatives citoyennes contribuent à la vie des municipalités. Dans le cadre du mouvement Alternatiba, des rencontres citoyennes seront organisées dans des villages reconstitués en Bourgogne afin de présenter différentes initiatives citoyennes. Nous invitons le public à participer en nombre à cet événement.

Philippe FRÉMEAUX

Des initiatives de ce genre ont été organisées précédemment dans d'autres régions de France.

Nathalie PINAULT, chargée de l'Agenda 21 du Conseil général de la Nièvre

Dans le cadre de l'Agenda 21, nous travaillons sur le dossier « vivre ensemble autrement » qui vise à donner une place à chacun. A cette occasion, nous avons mis en exergue le fait que notre République était basée non seulement sur les élus représentatifs, mais aussi sur les associations et les syndicats.

A mon sens, la crise démocratique dépasse le cadre évoqué jusqu'à présent et touche également les associations et les syndicats. En effet, le nombre d'adhérents ne cesse de diminuer au sein des organisations syndicales et des associations.

Comment pouvons-nous lutter contre cette crise démocratique profonde qui pourrait toucher le socle de la République française dans sa totalité ? Autour de quelles valeurs faudra-t-il remobiliser les autres partenaires de la démocratie ?

Philippe FRÉMEAUX

Il convient de rappeler que 13 millions de français s'investissent dans le bénévolat en France et que cet effectif continue d'augmenter. Dans le cadre d'une société individualiste, les associations s'efforcent de construire des projets répondant à l'intérêt collectif.

Florence DENIER-PASQUIER

France nature environnement s'efforce d'asseoir la démocratie interne de ses associations membres dans le cadre d'une charte fédérale. Nous assurons aussi un contrôle interne et une transparence sur nos finances qui sont publiées, comme pour toute association représentative. L'organisation interne doit être claire pour favoriser le sens de l'engagement initial. A l'instar de Jo Spiegel, je pense que nul n'est à l'abri d'une perte de sens de l'engagement citoyen désintéressé.

Philippe FRÉMEAUX

Si la collectivité territoriale est le lieu de réinvention de la démocratie, de l'économie résidentielle et des services aux personnes, elle ne doit pas être l'unique creuset de transformation de notre société ni participer d'une résignation face à l'impuissance du pouvoir politique à l'échelle mondiale, territoriale et nationale.

Table ronde

Décision politique et temporalités : les territoires, accélérateurs de la transition ?

Participaient à la table ronde :



Catherine LARRERE

Professeur émérite à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, spécialiste de philosophie morale et politique



Hélène LE TENO

Manager, cabinet de conseil Carbone 4



Jacques PALLAS

Maire de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre)

De la difficulté du passage à l'action à la nécessaire articulation entre responsabilités collectives et individuelles - Catherine LARRERE

En raison de ma participation aux Assises du vivant qui se tenaient hier et aujourd'hui à l'Unesco sur la prise en compte des conséquences du changement climatique dans les politiques de la biodiversité, je n'ai pu prendre part aux travaux de la matinée. Toutefois, il existe une certaine continuité entre ces manifestations qui traitent toutes deux de la place des territoires dans la transition écologique.

Sur la base des échanges de cet après-midi et des documents préparatoires de la conférence, je souhaiterais articuler mon intervention autour de deux thématiques.

D'une part, face aux problèmes environnementaux, nous sommes confrontés à un sentiment d'impuissance. Nous nous interrogeons donc sur la manière de faire mieux, plus et plus vite dans ce domaine. D'autre part, un nouvel élan démocratique est à la fois attendu et prévisible, ainsi que l'ont souligné les deux maires lors de la table ronde précédente.

Nous sommes dans une situation qui a souvent été décrite en philosophie sous le nom d'akrasie. Une formule en résume l'idée : « je vois le bien, je l'approuve, mais je fais le mal ». Ce terme signifie étymologiquement « faiblesse de volonté ». L'akrasie caractérise

différents types de comportements individuels (l'alcoolique est un exemple classique) mais tout aussi bien collectifs et, notamment, politiques.

On a parfois caractérisé la faiblesse de volonté comme une inversion de préférences, et l'étude des mécanismes y concourant pourrait avantageusement s'appliquer aux problématiques environnementales. Ces dernières nécessitent en effet d'agir rapidement et sur le long terme. Or les démocraties occidentales ne sont pas armées pour concilier les décisions de long terme avec l'urgence immédiate.

Toutefois, cette approche serait insuffisante, puisque c'est le schéma même de la décision qui semble être en cause. En effet, le schéma qui consiste à théoriser avant d'agir est celui de l'action technique : il porte sur l'application, l'obstacle et la résistance. Ce modèle technique appliqué aux problématiques environnementales ne permet pas d'appréhender efficacement la dimension relationnelle et sociale.

Les individus ne sont pas conçus dans ce modèle comme des acteurs, mais comme des forces contraires. En outre, le schéma technique se caractérise par sa verticalité et une logique hiérarchique, voire autoritaire. Dans un contexte démocratique, la rigidité du schéma technique paraît donc inadaptée.

Afin de progresser dans les questions écologiques, nous devons donc probablement remettre en question le schéma de l'action. Lors d'une conférence à Strasbourg en 1973 sur la question de l'écologie, le philosophe des sciences Georges Canguilhem²³ a suggéré que le schéma cartésien d'action, qui est celui de l'action de l'esprit sur la matière, pourrait être problématique. La question écologique serait apparue dès lors que la technique aurait cessé d'être un moyen d'adaptation pour devenir une forme de destruction. Plutôt que de concevoir la technique comme l'application d'un modèle théorique à une matière résistante, Canguilhem a émis l'hypothèse qu'il serait nécessaire de la concevoir à nouveau comme un moyen d'adaptation. Cela permettrait ainsi de faire émerger un autre modèle d'action technique moins axé sur la fabrication, mais plus sur le pilotage. Ce modèle permettrait d'agir de concert avec les forces naturelles plutôt que d'imposer la volonté humaine à la matière.

En rejoignant la conférence cet après-midi, j'ai noté qu'il avait été question de démocratie, de délibération et de haute qualité démocratique. Les débats faisaient donc référence à des schémas politiques et sociaux plutôt qu'à des schémas techniques dans lesquelles une volonté éclairée s'impose à une matière résistante.

À mon sens, il faudrait moins raisonner en termes d'obstacles et de résistances, mais plutôt donner la possibilité de comprendre les actions en cours et par là même, d'inverser le schéma. Pour autant, il ne s'agit pas d'affirmer que toutes les initiatives doivent émaner de la base ni de nier l'utilité de l'État et ce, même si j'ai entendu Philippe Frémeaux se moquer hier des saints et des héros à l'origine de grands changements.

Philippe FRÉMEAUX

Mon propos était de souligner que de nombreuses actions individuelles produisaient des résultats remarquables, mais qu'il était nécessaire d'établir des règles afin que les initiatives se reproduisent au-delà de la sphère militante. A cet égard, j'ai pointé la nécessité d'une réglementation incitative afin d'encourager les élus à relayer les initiatives en matière environnementale.

Catherine LARRERE

Je suis tout à fait d'accord, mais la règle humaine n'est pas la loi technique. Afin d'expliquer la décision, je propose de ne pas recourir seulement à des modèles techniques, mais de faire porter également la réflexion sur les formes sociales de l'action.

Philippe FRÉMEAUX

Je suis venu à l'écologie au début des années 1970 par la critique du totalitarisme soviétique et des effets pervers du système productiviste, lesquels sont comparables à

23 philosophe et médecin français (1904-1995)

ceux du capitalisme. J'en ai retenu une leçon sur la démocratie et les processus qui mènent à une société meilleure. Ainsi, il apparaît qu'une société plus écologique devra également être plus égalitaire et démocratique : ces trois conditions sont indissociables.

C'est en étant plus démocrates que nous parviendrons à davantage d'égalité. Par ailleurs, c'est dans le cadre d'un régime démocratique que la réflexion sur le changement social peut déboucher sur l'adaptation à la nature et à la communauté humaine. L'homme évolue dans la nature et n'est pas supposé la dominer et la transformer.

Catherine LARRERE

En effet.

Pour penser la politique, nous devons abandonner des schémas empruntés à un rapport technique à la nature dont les conséquences ont été désastreuses. Il s'agit aujourd'hui de changer de comportement face à la nature.

Des études en cours pourraient prouver que les nitrates ne favorisent pas la croissance des plantes. La politique de productivité agricole européenne est pourtant basée sur ces substances. En Afrique, il a été montré que certaines plantes de la savane ne retenaient pas les nitrates, mais qu'elles les repoussaient au contraire.

Nous arrivons donc au terme d'un cycle qui s'est révélé extraordinairement productif, mais qui a montré ses limites et dont l'Union Soviétique a effectivement été une illustration caricaturale. Dès lors, pourquoi devrions-nous persister à inscrire des politiques de décision dans un schéma technique dépassé ?

Philippe FRÉMEAUX

L'exposé suivant portera sur la question suivante : comment rendre la transformation désirable, alors que la critique présente l'écologie comme une démarche contraignante et punitive ?

La transition écologique, un projet désirable ? Créer des emplois, dynamiser les territoires : pourquoi et comment agir ensemble pour créer les richesses de demain - Hélène LE TENO

Transition écologique est le nouveau terme à la fois creux et en vogue après développement durable, croissance verte et bien d'autres. Je commencerai mon intervention en rappelant le contexte et certaines définitions. Ensuite, je mettrai en évidence quelques obstacles à la transition écologique en matière de financement, de formation et de gouvernance.

La transition écologique suppose non seulement une évolution du mix énergétique, mais aussi l'identification de solutions, de l'innovation sociale et un changement de modèle. C'est un processus inéluctable, puisque la population augmente dans un monde sous contrainte de ressources, mais qui devra également être désirable afin d'aboutir positivement. À cet égard, il sera nécessaire de retrouver une part de rêve, individuellement et collectivement, et de se projeter dans un imaginaire d'avenir.

Je présente à l'écran un projet que le cabinet Carbone 4 a mené dans l'agglomération de Plaine Commune (incluant Saint-Denis, Saint-Ouen notamment) qui regroupe environ 400 000 habitants dont 80 000 perçoivent le RSA. Ce territoire consomme 11 tonnes de matière par habitant et par an, beaucoup de carburant et un million de tonnes de matériaux de construction. Par ailleurs, il produit plus d'un million de tonnes de déchets de construction et de fortes émissions de dioxyde de carbone. Cette situation assez extrême est une des illustrations de notre gâchis de ressources sur les plans matériels, économiques et humain.

Dans un monde sous contrainte de ressources naturelles et économiques, il importe d'apprendre à faire mieux avec moins en commençant par trois besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se déplacer. Le quatrième pilier de la transition écologique réside dans le développement du potentiel de production des territoires. Il s'agit d'exploiter les milieux naturels afin d'assurer la prospérité des territoires sans les dégrader.

La prospérité des territoires

L'objectif est d'assurer la prospérité des territoires dans leur diversité, puisque la transition écologique ne se planifie pas unilatéralement, mais qu'elle dépend du potentiel spécifique de chaque territoire. Selon que l'on se situe dans le Limousin, le Nord-Pas-de-Calais ou l'Île-de-France, la densité et le potentiel de production de ressources par habitant varie très significativement. Une densification excessive soulève le problème de l'équilibre de la balance énergétique et de la péréquation entre les territoires à moyen terme.

Les obstacles à la transition écologique

▪ Financement

En 2012, nous avons dressé la liste de 15 actions de transition écologique et chiffré leur coût à 15 milliards d'euros par an, ce qui paraît raisonnable rapporté au PIB de la France. L'enjeu porte sur l'affectation de ressources à ces actions, sachant que l'épargne et les fonds publics ne sont pas orientés par défaut vers les projets de transition écologique. Les actions étaient notamment les suivantes : renforcement de l'attractivité des investissements, faciliter l'accès des porteurs de projets aux financements.

▪ Compétences

Le besoin de formation aux nouveaux métiers de la transition écologique et énergétique a été évalué à 500 000 personnes, soit le nombre de jeunes entrants chaque année sur le marché du travail. Dès lors, la question porte sur le financement et la formation des enseignants dans des délais conformes au rythme d'une transition écologique rapide.

Cet effort de formation peut s'appuyer sur le capital social, internet et le compagnonnage. A cet égard, il existe un besoin de faciliter la transmission du savoir-faire entre générations et de restaurer le tissu social.

Philippe FRÉMEAUX

De nombreuses personnes découvrent aujourd'hui la cuisine saine et juste sans aucune transmission générationnelle, mais seulement grâce à internet.

Hélène LE TENO

Il est envisageable de tirer parti de la complémentarité des outils de formation, même si la diffusion des savoir-faire demande du temps et des ressources financières.

▪ Gouvernance

L'action individuelle, même si elle importe, ne suffit pas. L'action collective, dans un contexte où les organisations sont défaillantes, impose de créer ou de faire évoluer les structures existantes. Il s'agit donc de réorganiser et d'entrer dans l'âge de fabrique des organisations : de nouveaux projets de territoires en transition, de nouveaux modèles juridiques d'entreprises, des sociétés de finance participative, des fonds régionaux d'investissement dans la transition énergétique et écologique, etc.

Par ailleurs, le principe de subsidiarité, qui figure dans les traités européens et notamment celui de Maastricht, mériterait d'être appliqué à la question énergétique sur les territoires. Il consiste à permettre aux plus petits acteurs de mener les actions à leur échelle plutôt que de les déresponsabiliser. Il s'agit d'un principe politique majeur, mais aussi d'un des fondements de la doctrine sociale de l'Église.

Dans l'ouvrage²⁴ *Miser (vraiment) sur la transition écologique*, nous avons formulé des propositions politiques ambitieuses qui mériteraient d'être portées à tous les niveaux, des traités européens à l'échelle locale.

²⁴ Alain Grandjean, Hélène Le Teno. *Miser (vraiment) sur la transition écologique*. Éditions de l'atelier, 2014

Les piliers de la transition écologique

En conclusion de mon intervention, j'illustrerai chaque pilier de la transition écologique par des exemples.

▪ Se nourrir

La première photographie représente un centre de formation aux nouvelles pratiques agricoles en Ille-et-Vilaine. Cette structure illustre la transmission de compétences sur le terrain dans le cadre de l'évolution lente d'un modèle agricole existant.

Ensuite, nous examinons une photographie de la ferme du Bec-Hellouin²⁵, qui est une expérience pionnière en matière de maraichage en permaculture. Le modèle de culture en rang serré et en agroforesterie permet notamment d'obtenir une production abondante. Les rendements au mètre carré sont significatifs, puisque la production s'établit à 50 paniers AMAP par semaine sur une surface cultivée de 1 000 mètres carrés.

Le troisième exemple est celui d'un couple de jeunes agriculteurs qui a créé une exploitation maraîchère en Normandie et qui a fait l'objet d'une étude de cas dans le programme Fermes d'avenir²⁶. Cette ferme a été excédentaire dès la première année sans endettement et avec un recours minimum au capital mécanisé. Cette initiative s'inscrit dans un modèle microéconomique privilégiant le savoir-faire, restaurant le capital naturel, nécessitant un capital limité et débouchant sur un endettement faible. Le coût d'entrée pour des acteurs inexpérimentés est donc peu élevé.

▪ Se loger

La meilleure solution de logement est-elle une cabane en bois ou un bâtiment de haute technologie ? Au-delà des préférences personnelles, l'option la plus adaptée dépend du territoire considéré.

Les opérations de rénovation thermique des logements existants sont difficiles à lancer en raison de leur coût élevé (notamment du coût en temps de montage des projets). À ce titre, il est plus aisé de commencer par mettre en œuvre des solutions d'isolation simples à faible coût.

La Ville de Grenoble a lancé le programme SOLENI (Solidarité énergie insertion), un service de diagnostic et de conseil en économie d'énergie. Ce service est assuré par des salariés en parcours d'insertion professionnelle auprès de ménages en situation de précarité énergétique. Dans ce cadre, une centaine de familles a bénéficié d'un accompagnement.

▪ Se déplacer

En Espagne, faute de financements, un projet d'aménagement d'un corridor réversible a servi d'alternative à la création d'une nouvelle autoroute. Grâce à une voie dédiée aux autocars périurbains et à la création d'une gare multimodale, 400 000 personnes effectuent l'aller-retour en autocar chaque jour. Des initiatives de ce type commencent à voir le jour en Ile-de-France.

Dans le cadre du programme investissement d'avenir, le projet Bretagne mobilité augmentée vise à développer dans la métropole rennaise des solutions de mobilité adaptée aux besoins des petits territoires et des usagers en associant ces publics à leur conception, par exemple : autopartage dans un nouveau hameau, mobilité pour les étudiants, mobilité le week-end.

▪ Développer le potentiel de production des territoires

En matière de production d'énergie renouvelable, la France accuse un certain retard par rapport aux autres pays européens. En dépit de ses défauts, le modèle de méthanisation à l'allemande a conduit à créer un écosystème d'entreprises et à concevoir les modèles sur les territoires pour et avec les exploitants agricoles. Cette démarche a permis d'apporter

²⁵ <http://www.fermedubec.com/>

²⁶ <http://www.fermesdavenir.org/>

des revenus complémentaires aux élevages laitiers et de les rendre plus résilients par rapport à la concurrence européenne. Les Allemands ont donc pris le risque de commettre certaines erreurs, mais ont malgré tout mené des expérimentations.

Afin de répondre au problème de financement, il est envisageable de dédier des dispositifs de finance participative à des projets de production d'énergie renouvelable. Une première collecte a ainsi été organisée sous forme d'obligations vertes dans le cadre du test d'un nouveau modèle avec Lumo²⁷ en Poitou-Charentes. Il conviendra de continuer à expérimenter et de multiplier les initiatives innovantes en la matière.

Témoignage de Jacques PALLAS

Nous avons créé un parc éolien qui est en exploitation depuis quatre ans dans la commune de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre). Fort de cette expérience, je dispose d'éléments pour répondre aux nombreuses questions des associations de défense de l'environnement concernant ce type de projet.

Avant mon arrivée à la mairie, la commune comptait 316 habitants et elle en compte aujourd'hui 623. Je n'ai jamais délivré autant de permis de construire que depuis la création du parc éolien. Du moins, ce dernier n'a pas ralenti le développement de la commune. A mon avis, le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Arnon se prêtait à l'installation d'un parc éolien, mais l'objectif n'est pas pour autant d'en construire tous azimuts.

Nous appartenons à une communauté de 12 communes dont la population s'établit à 2 000 habitants et dont la ville centre, Issoudun, est la deuxième de l'Indre, département rural. Je suis maire depuis 1996 et j'accomplis aujourd'hui mon quatrième mandat après une carrière à la SNCF.

Notre commune se caractérise également par son milieu naturel, puisqu'elle recèle deux rivières et une zone Natura 2000 et qu'elle a été classée espace naturel sensible.

En janvier 2005, il m'a été proposé d'aménager un projet de parc éolien dans la commune. Le conseil municipal a alors examiné l'accord de Kyoto, la directive européenne et le plan climat. Ensuite, le Grenelle de l'environnement, le schéma régional climat et énergie et la loi de transition énergétique ont été établis.

Les élus et l'équipe municipale ont assumé leurs responsabilités en veillant à la continuité du projet depuis 2005. En 2009, le premier parc éolien du Berry a été aménagé, soit 19 machines pour une puissance totale de 46 mégawatts. Ce projet a donc été mis en œuvre en un temps record de 4 ans et 8 mois grâce à l'implication totale des élus. C'est d'autant plus remarquable qu'à l'échelle nationale, la puissance totale s'élevait à 300 mégawatts.

Nous avons bénéficié du retour d'expérience de communes qui avaient mis en œuvre des projets similaires, notamment à Noirmoutier. Le conseil municipal a élaboré la maîtrise d'ouvrage et n'a pas laissé cette tâche au porteur de projet. Des réunions trimestrielles ont été organisées afin de valider l'état d'avancement du projet.

Les permis de construire ont été modifiés à trois reprises à la demande des élus pour des raisons de proximité des habitations, de respect du parcours des oiseaux migrateurs et de la zone Natura 2000.

Le conseil municipal a communiqué en permanence auprès de la population sur l'état d'avancement du projet. À tel point, que plus de 3 000 personnes ont visité le parc éolien depuis octobre 2009.

Le tandem indispensable au bon déroulement du projet se constitue selon moi du maire et de son conseil municipal et du porteur de projet. J'encourage les municipalités qui s'engageraient dans un projet analogue à ne pas laisser le porteur de projet les priver de leurs prérogatives.

²⁷ www.lumo-france.com plateforme d'investissement responsable dans des projets d'énergies renouvelables développés en partenariat avec des collectivités locales.

Dans le cadre du projet, 19 éoliennes ont été réparties entre 4 parcs. La production s'élève à 96 000 mégawatts, ce qui équivaut à la consommation d'une ville de 14 000 habitants. Le fonctionnement du parc éolien permet d'éviter la production de 78 500 tonnes de dioxyde de carbone et de 200 kilos de déchets radionucléaires par an.

Dans notre commune, les éoliennes fonctionnent seulement 2 000 heures par an, lorsque le vent le permet. Néanmoins, il convient de noter que la production des barrages et des centrales nucléaires diminue elle aussi en période d'étiage. Chaque mix énergétique présente des avantages et des inconvénients. Les éoliennes ont été conçues pour s'adapter aux spécificités du territoire concerné.

Les retombées économiques du parc éolien se matérialisent dans des recettes fiscales, la recette de la société d'économie mixte et la création de 8 emplois locaux pour la maintenance. Par ailleurs, nous avons prévu de consacrer 1 % du montant du projet, soit 600 000 euros, aux mesures d'accompagnement du développement du parc éolien.

Ces recettes ont permis de financer les investissements suivants dans la perspective de l'objectif des « trois fois vingt »²⁸ :

- rénovation et extension de la maison culturelle Georges Sand ;
- création d'un écoquartier ;
- réalisation d'audits énergétiques ;
- financement de programmes en faveur de la biodiversité et d'actions dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau ;
- diminution de la fiscalité de 16 % dans la commune ;
- projet de création d'un réseau de chaleur avec chauffage à biomasse.

La SEMER 36 est une société d'économie mixte que nous avons créée afin d'acquérir un parc de 5 éoliennes pour 15,35 millions d'euros. La particularité de la SEM tient au fait que la part du public reste majoritaire dans le capital. Nous avons acheté le parc sur 15 ans alors que la production est prévue sur 20 ans.

La société d'économie mixte a permis à notre collectivité d'acquérir de l'expérience et des compétences dans les domaines des assurances, de la finance et de la fiscalité. Le collège privé se compose de partenaires locaux : la SEM Sergies, la Caisse d'épargne, le Crédit Agricole, la société WP Invest.

Les comptes 2013 de la SEMER 36 affichent un chiffre d'affaires de 1 935 444 euros hors taxes. Les achats et charges externes s'établissent à 470 866 euros, les taxes aux collectivités, à 130 231 euros, la dotation aux amortissements et provisions, à 977 588 euros. Le résultat net de l'exercice se monte à 99 218 euros.

La production du parc éolien s'est élevée à 21 260 mégawatts en 2011, 26 900 mégawatts en 2012 et 23 600 mégawatts en 2013, ce qui est significatif et conforme au business plan. Une augmentation de la production est attendue en 2014.

La semer 36 dispose aujourd'hui de 2 millions d'euros après 4 années d'exploitation. Fort de ces bons résultats, le conseil d'administration de la semer réfléchit à diverses opportunités d'investissement avec l'objectif de renforcer et diversifier son bouquet d'actifs énergétiques sur nos territoires, ce qui sera profitable au bloc communal communes – intercom. À mon sens, les territoires ont intérêt à investir dans les énergies renouvelables dans le cadre d'une société d'économie mixte. C'est là que résident les ressources du XXI^{ème} siècle pour nos territoires, puisque 57,24 % du chiffre d'affaires annuel est réinvesti dans l'économie locale.

Nous prévoyons d'installer 11 éoliennes supplémentaires dans la commune. Le rendement de ces éoliennes sera 30 % supérieur, ce qui portera le taux de rentabilité à 8 % contre environ 5 % pour les installations actuelles.

Cette fois, nous souhaitons associer le public à la nouvelle société d'économie mixte. À ce titre, une première réunion est prévue avec Économie partagée afin d'examiner les modalités de création de la structure.

28 Paquet Énergie-Climat de l'Union européenne : http://www.assemblee-nationale.fr/12/contrôle/delat/dates_cles/paquet_energie-climat.asp

En janvier 2005, j'étais considéré par les acteurs associatifs comme « Monsieur Éoliennes », mais j'ai aujourd'hui engagé la commune de Saint-Georges-sur-Arnon dans une démarche de transition énergétique. Dans le cadre de la transition énergétique, la règle des « trois fois vingt » prévoit les mesures suivantes :

- réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à leurs niveaux de 1990 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation ;
- réaliser 20 % d'économies d'énergie.

À mon sens, les retombées économiques des projets d'énergie renouvelable permettront de financer au moins le premier objectif, qui s'annonce extrêmement coûteux.

Échanges avec la salle

Cécile CLAVEIROLE, Jura nature environnement

Tout d'abord, je souhaitais signaler qu'une société d'économie mixte est en cours de création avec de l'épargne citoyenne dans une commune à proximité de Poligny en vue d'aménager un parc éolien.

Par ailleurs, je suis en désaccord avec la position exprimée par Hélène Le Teno au sujet des modèles de méthanisation, étant donné que l'exemple allemand s'est révélé désastreux sur le plan agricole.

La réflexion doit selon moi s'inscrire dans le contexte global d'une économie agricole à revoir en profondeur. En France, la proposition actuelle est incompatible avec une agriculture durable et conduirait notamment à augmenter les apports de nitrate dans le sol.

Hélène LE TENO

S'agissant de l'agriculture durable, j'ai plutôt insisté sur le maraichage bio en rang serré afin d'imaginer le modèle de demain. Si j'ai mentionné le modèle allemand de méthanisation, c'est parce que j'ai été frappée par l'excellente santé économique des exploitations laitières en comparaison des nôtres.

Mon propos était de mettre en évidence une méthode et le fait d'avoir expérimenté, même si cela impliquait un risque d'échec. Je partage l'avis selon lequel les solutions retenues n'étaient pas adéquates. Toutefois, nous pouvons nous inspirer du système de concertation qui a été déployé dans les territoires allemands auprès des agriculteurs et des entreprises afin d'identifier une solution technique et un modèle économique.

Nathalie VERMOREL, élue au Conseil régional de Bourgogne

Le dernier intervenant a souligné que le parc éolien permettait à la collectivité d'enranger des recettes confortables, notamment grâce au tarif de rachat de l'énergie par EDF très attractif. Ce point m'apparaît précisément comme une limite du modèle, puisque la contribution du service public de l'électricité – qui est assumée par le contribuable – a augmenté de 330 % pour atteindre 3,6 milliards d'euros.

Il me semble donc que ce modèle de financement renforce les inégalités dans les territoires et génère des dividendes pour les actionnaires privés qui entrent dans le capital des sociétés d'économie mixte. Dès lors, je m'interroge sur l'opportunité de placer la démarche de déploiement du parc éolien sous maîtrise publique dans un souci d'égalité territoriale et citoyenne.

Philippe FRÉMEAUX

Cette contribution figure effectivement sur la facture d'électricité de chaque citoyen. On pourrait se demander si l'écart de coût entre les énergies renouvelables et les autres formes de production d'énergie électrique est à l'origine d'un marché à deux vitesses. Cependant, la question se pose également de savoir si le prix de l'électricité actuel intègre aussi le coût réel de production. Le modèle d'intervention publique dans lequel l'Etat était son propre assureur face aux risques s'appliquait depuis des dizaines d'années. Si des

sociétés privées nous avaient assurés à la hauteur des risques réels durant cette période, il est probable que le parc nucléaire serait moins fourni aujourd'hui en France. La question du coût de la production électrique est donc complexe, puisque la situation actuelle résulte notamment de l'influence d'un lobby public favorable à l'énergie nucléaire.

Jacques PALLAS

Je tiens à rappeler que n'importe quel investissement public est financé en partie par les usagers. Par ailleurs, je précise que la contribution au service public de l'électricité (CSPE) comporte trois composantes, parmi lesquelles celle des énergies renouvelables représente seulement 64 %. En 2015, un ménage qui consomme 2 500 kilowatts/heure d'électricité paiera 31 euros de CPSE énergies renouvelables par an.

La différence entre le prix de l'électricité et le développement des énergies renouvelables est calculée sur la base du prix de l'énergie nucléaire qui est valorisée à 54 euros le mégawatt. Or, de nombreux rapports du Sénat et de l'Assemblée nationale indiquent que ce prix serait sous-évalué. Selon les professionnels, il sera possible de se passer de la CSPE à partir de 2020.

Philippe FRÉMEAUX

Non, je pense que la CSPE devra perdurer pour maintenir le parc nucléaire !

Jacques PALLAS

Il me paraît souhaitable de débattre de la question du coût des énergies en examinant toutes les données. Cependant, il est vrai que les usagers supportent une partie du coût de la politique énergétique. Si l'objectif de réduction de la consommation d'énergie de 20 % était atteint, je suis persuadé que cela permettrait de couvrir le coût de la CPSE énergies renouvelables.

Philippe FRÉMEAUX

En effet. Je vous prie d'applaudir nos intervenants.

Clôture

Nadège AUSTIN

Je souhaite remercier nos intervenants d'avoir participé à cette journée passionnante ainsi que tous les participants sans lesquels la conférence n'aurait pas lieu d'être. J'espère que vous repartirez l'esprit bouillonnant d'idées qui inspireront de futures initiatives collectives.

Les actes de cette conférence et les références bibliographiques seront prochainement en ligne sur le site d'Alterre Bourgogne. En juin, nous publierons un numéro de *Repères* qui sera la synthèse des interventions de cette conférence.

Je vous souhaite un excellent retour et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la conférence 2016.

Alterre Bourgogne est l'agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne. Créée en 2006 dans le prolongement de l'OREB (Observatoire régional de l'environnement en Bourgogne), Alterre est une association loi 1901, majoritairement financée par l'État, le Conseil régional de Bourgogne, l'ADEME et l'Europe, à travers le fonds FEDER.

Alterre Bourgogne a pour mission de mobiliser les acteurs régionaux afin que les enjeux liés à l'environnement et au développement soutenable soient placés au cœur des politiques et des actions des territoires bourguignons. Ses actions sont de 3 types :

- observation de l'environnement et évaluation de politiques publiques
- accompagnement méthodologique de projets portés par les acteurs publics
- éducation relative à l'environnement et au développement durable



Alterre Bourgogne
9 boulevard Rembrandt
21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : contact@alterre-bourgogne.org
www.alterre-bourgogne.org

